

SEANCE DU LUNDI 26 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt six octobre, le conseil municipal de la commune de Fleury les Aubrais était réuni dans la salle Camille Claudel à La Passerelle, sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire, par suite d'une convocation individuelle en date du **19 octobre 2020** annoncée au public, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Présent-e-s :

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Mélanie MONSION, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, M. Bernard MARTIN, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, M. Sébastien VARAGNE, M. Michel BOITIER, M. Evelyne PIVERT, M. Alain LEFAUCHEUX, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, M. Patrice AUBRY, Mme Isabelle GUYARD, Mme Karine PERCHERON (donne pouvoir à M. Alain LEFAUCHEUX jusqu'à son arrivée, arrive à la question n°3), M. Edoukou BOSSON, Mme Valérie PEREIRA, M. Benjamin DELAPORTE, Mme Christelle MAES, Mme Isabelle MULLER, M. Anthony DOMINGUES, M. Rémi SILLY, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR, Mme Sandra DINIZ SALGADO, M. Maxime VITEUR (donne pouvoir à M. Rémi SILLY jusqu'à son arrivée, arrive à la question n°4)

Absent-e-s avec pouvoir :

Mme Nasera BRIK (donne pouvoir à M. Johann FOURMONT), Mme Guylène BORGNE (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE), Mme Laurence EPIN (donne pouvoir à M. Bruno LACROIX), M. Zouhir MEDDAH (donne pouvoir à M. Grégoire CHAPUIS), Mme Elsa DOUZON (donne pouvoir à M. Anthony DOMINGUES)

M. Bernard MARTIN remplit les fonctions de secrétaire.

LUNDI 26 OCTOBRE 2020

ORDRE DU JOUR

COMMUNICATIONS DIVERSES

DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LE MAIRE – information

CONSEIL MUNICIPAL

- 1) Agence TOPOS (agence d'urbanisme des territoires de l'Orléanais) -désignation d'un représentant de la ville
- 2) Commission intercommunale des impôts directs -constitution

GESTION FINANCIERE

- 3) Budget supplémentaire 2020 du budget principal -adoption
- 4) Budget supplémentaire du budget annexe " vente d'un livre " 2020 -adoption
- 5) Budget supplémentaire du budget annexe " centre culturel " 2020 -adoption

RESSOURCES HUMAINES

- 6) Actualisation du tableau des emplois et des effectifs au 1er novembre 2020

DEVELOPPEMENT DURABLE - VILLE EQUITABLE

- 7) Travaux de rénovation des chaufferies Brel et Curie -demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local
- 8) Travaux d'installation d'îlots de fraîcheur -demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local
- 9) Travaux de plantation d'une micro-forêt -demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local
- 10) Travaux de revégétalisation de l'avenue d'Oradour sur Glane -demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local
- 11) Travaux de bornes de recharge pour véhicules électriques -demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local

SERVICES TECHNIQUES - URBANISME

- 12) Travaux de mise en conformité des sols souples des aires publiques de jeux -demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local

LOISIRS JEUNESSE

- 13) Dispositif "colos apprenantes" -convention de partenariat avec l'association Jeunes Abraysiens Solidaires

ENSEIGNEMENT

- 14) Action "Lire et faire lire" - convention de partenariat avec la Ligue de l'enseignement et l'Union départementale des associations familiales du Loiret

SEANCE DU LUNDI 26 OCTOBRE 2020

Madame la Maire

Mesdames et Messieurs, je vous propose de commencer mais, avant de démarrer officiellement le conseil municipal, je voulais faire une déclaration voire deux au regard du contexte doublement exceptionnel dans lequel va se dérouler ce conseil municipal. Au passage, je voulais remercier les services pour leur mobilisation et les efforts déployés pour que cette séance puisse se tenir en ce lieu qui est, vous me l'accorderez, plus adapté que la salle Albert Auger et que l'autre salle de La Passerelle où nous étions dans une dimension un peu théâtrale. Merci aux services parce que cela a supposé de déployer des moyens qui nous permettent d'être connectés, puisque par ailleurs, nous avons fait la promesse -que nous avons tenue, que désormais les conseils seraient également retransmis sur la toile. Conjuguer les exigences sanitaires et cette promesse n'est pas chose aisée, en tout cas cela suppose quelques efforts notamment de l'administration que je remercie.

HOMMAGE À SAMUEL PATY, PROFESSEUR DE COLLEGE

Madame la Maire

Je me suis mise debout, ce qui n'est pas une habitude pour une déclaration en ouverture de conseil municipal mais, comme je vous le disais, je souhaitais une première déclaration sur le contexte difficile que traversent les Français et notre République. Ce vendredi 16 octobre, Samuel Paty était décapité devant un collège pour avoir illustré un cours sur la liberté d'expression par des caricatures de Mahomet. Nous avons évidemment une pensée pour ses proches, et en particulier son fils qui va devoir se construire avec cette blessure. Je l'ai dit en d'autres lieux, j'ai aussi une immense tristesse pour ces élèves et tous les enfants, de tous lieux, d'ici aussi donc, auxquels il va falloir expliquer, auxquels les parents ont déjà dû expliquer qu'en France, un professeur a été décapité pour avoir dit des choses qui ont déplu à des fanatiques. Je veux dire aussi tout mon soutien à la communauté éducative bouleversée par ce drame.

Ce crime n'est pas seulement un fait divers dramatique ; c'est un attentat politique. Ce n'est pas seulement un assassinat à Conflans-Sainte-Honorine ; c'est une menace dans toutes nos villes. Ce n'est pas seulement un homme qui a été massacré ; c'est un professeur de l'école de la République à qui on a tranché la tête pour avoir illustré ses valeurs. C'est un homme qui tentait d'éveiller l'esprit critique des enfants, de les émanciper, et que l'on a réduit au silence de la manière la plus barbare qui soit. Ce n'est pas l'acte d'un homme isolé ; c'est le résultat de l'activation de réseaux, d'esprits conditionnés pour exiger que la Loi de la République et nos valeurs s'effacent et laissent la place à des exigences de religieux radicaux. Le message est clair, cet acte ne visait pas seulement Samuel Paty à Conflans pour des caricatures, mais toutes celles et tous ceux dont le comportement viendrait à déranger des obscurantistes -tous les héros tranquilles de la République pour reprendre les mots de Robert Badinter. L'islamisme radical n'accepte ni les esprits critiques, ni tout ce qui vient contrarier ses croyances. Il élimine d'ailleurs même ceux qui partagent le même livre, mais en refusent une interprétation fanatique. Ils tentent de gangrener les esprits et de créer des meutes capables de lyncher et de désigner sur les réseaux sociaux en attendant que l'un d'eux sorte de la meute pour tuer. Voilà la menace à laquelle nous sommes exposés, et c'est ensemble qu'il faut faire face à ces ennemis de la République. Ensemble !

Ensemble ! Aux Fleurysois de confession musulmane, je veux dire qu'il n'est pas question d'amalgame. La France, c'est la République ; c'est donc la laïcité et la liberté d'expression, et c'est aussi la liberté de croyance. La stigmatisation n'est pas de mise. Les terroristes islamistes tentent de diviser notre belle République et se revendiquent de l'islam pour susciter la haine à l'égard de tous les musulmans. Nous ne tomberons pas dans ce piège. Les prêcheurs de haine doivent être mis hors d'état de nuire et cela concerne tous les prêcheurs de haine. Mais l'islam républicain doit aussi dire son rejet de ce piège immonde qui consiste, pour les islamistes, à se prétendre être dans la même barque que tous les musulmans.

La République est une et indivisible. Elle est fondée sur la liberté, l'égalité et la fraternité. C'est ensemble que nous devons le dire. Ensemble.

Ensemble ! Aux agents de la ville, je veux dire notre exigence quant au strict respect de la laïcité, mais aussi qu'ils nous trouveront toujours en soutien si cette ligne les amenaient à quelque difficulté que ce soit. Ensemble.

Ensemble ! Aux enfants fleurysois, je veux dire que notre bonheur est de les voir jouer ensemble dans les cours de la République et que leurs maîtres, maîtresses et professeur-e-s doivent pouvoir déployer l'enseignement de la République à chacun d'eux pour qu'ils soient des êtres libres et capables de vivre ensemble.

Ensemble ! A tous les Fleurysois et à toutes les Fleurysoises, je veux dire que moi-même, les élus -et je pense pouvoir associer à cette déclaration les élu-e-s d'opposition- continuerons à faire vivre l'idéal républicain.

Après l'hommage rendu à Samuel Paty mercredi dernier sur le perron de la mairie, je souhaite que ce soit ensemble, en conseil municipal, que nous respectons une minute de silence pour dire notre détermination collective. Si vous voulez bien vous lever.

L'assemblée procède à une minute de silence.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Point sur la covid-19 et la mobilisation de la ville dans ce contexte

Madame la Maire

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce conseil municipal intervient également dans un contexte sanitaire particulièrement grave et qui évolue de jour en jour et, j'allais dire, d'heure en heure. Notre métropole, comme l'ensemble de notre département et bien d'autres, sont désormais soumis à un couvre-feu à compter de 21 heures. Il est plus que probable que les mesures se durcissent. On évoque désormais un couvre-feu à 19 heures, un confinement le week-end, des confinements locaux, plus probablement même un confinement généralisé possiblement aménagé. La deuxième vague épidémique du coronavirus déferle en France et en Europe avec une intensité qui n'avait pas été anticipée. Sur le territoire national, le virus circule, les courbes augmentent de manière exponentielle que ce soit les cas positifs -vous avez entendu le chiffre de 50.000, j'entendais, moi, le président du conseil scientifique qui évoquait l'éventualité que ce soit en réalité le double- ou le chiffre des hospitalisations. C'est bien le risque d'engorgement des services hospitaliers et de réanimation en particulier qui est désormais devant nous.

Quelques chiffres. Je ne vais pas rappeler les chiffres nationaux au-delà de ceux que j'ai eu la semaine dernière -c'est la dernière information officielle que nous ayons eu de la préfecture.

Quand on entend l'explosion décrite ce week-end, on devine que les chiffres s'aggravent encore localement. Nous sommes passés de 7 à 26 hospitalisations en réanimation entre le 1^{er} et le 23 octobre. Sur le département, 50% des lits de réanimation étaient occupés par des patients atteints de la Covid en fin de semaine dernière avec -et c'est une note de la préfecture- une tension plus forte encore au Centre hospitalier régional d'Orléans (CHRO). Et le week-end n'était pas encore passé. La vigilance doit donc être l'affaire de chacun.

J'appelle tous les Fleurysois et toutes les Fleurysoises à faire preuve du plus grand respect des consignes sanitaires et des mesures barrières : portez les masques, lavez-vous les mains, nettoyez les surfaces, restez chez vous et aérez. Ce n'est pas le temps de la polémique. Pour l'heure, une seule chose compte : éviter que nous en arrivions à une saturation définitivement ingérable des lits et des personnels de réanimation, qui amènerait à un tri des patients.

Dans ce contexte, j'ai bien évidemment une pensée pour toutes les personnes malades et leurs proches, mais aussi pour les acteurs économiques mis à mal et pour les salariés de ces entreprises qui vont être impactés. Je sais aussi la dureté des mesures pour les plus isolés, pour

celles et ceux qui ont souffert d'un premier confinement. J'ai une pensée particulière pour les enfants pour qui l'école est un souffle, une respiration et un horizon. J'ignore si les mesures ne vont pas les tenir loin de cet horizon dans les jours qui viennent, mais j'attends, si tel est le cas, que des mesures exemplaires soient mises en œuvre et que les missions d'éducation se poursuivent dans les meilleures conditions.

Je ferai un lien avec mon intervention précédente pour dire combien l'éducation est importante. En ce sens, j'avais d'ailleurs, dès l'été, fait recenser les locaux disponibles dans l'hypothèse où il serait nécessaire de dédoubler des classes à la demande de l'Education nationale. Ce recensement n'a pas été fait à la demande de l'Education nationale mais à notre initiative, celle de l'équipe, en interne. J'ai réactivé il y a quelques semaines une cellule Covid en réunissant l'ensemble des directeurs ou des directeurs généraux des services concernés. De cellule de veille en août, elle est devenue une cellule de crise. Mardi dernier, elle s'est réunie pour anticiper les mesures qui allaient être annoncées, et vendredi pour décliner concrètement ces mesures prescrites par l'Etat et les services préfectoraux en contexte de couvre-feu et d'état d'urgence. Nous sommes également en attente de mesures additionnelles probables pour nous adapter en temps réel.

J'ai souhaité maintenir autant que possible tout ce qui fait la vie sociale, dans le respect naturellement des précautions nécessaires, mais l'épidémie est aujourd'hui à ce point hors de contrôle qu'il faudra peut-être sans doute y renoncer. Ainsi, par exemple, pour ce qui est de La Passerelle -où nous sommes ce soir- concernant les spectacles, il est pour l'instant envisagé de les avancer dans la journée afin qu'ils se terminent avant le couvre-feu -là encore, dans le respect strict des mesures sanitaires d'espacement des personnes, de port du masque, de gel hydro-alcoolique à disposition. Mais il n'est pas impossible que nous devions, dans les heures ou les jours qui viennent, les annuler.

En tout état de cause, je veux dire aux Fleurysois que nos agents sont mobilisés pour que les mesures barrières soient plus que jamais respectées, pour que les activités qui doivent être annulées le soient. Elles le sont d'ailleurs déjà pour la plupart.

Les contacts avec des associations sportives et culturelles sont pris. Les commandes supplémentaires de produits d'entretien adaptés sont en cours et arriveront avant que ceux dont nous disposons déjà soient épuisés bien évidemment. Les autorisations permettant aux agents d'intervenir durant le couvre-feu ont été signées, ainsi que pour les adjoints puisque, comme vous savez, ils peuvent être mobilisés dans le cadre des astreintes. J'imagine d'ailleurs que vous êtes tous venus avec les documents nécessaires que nous vous avons envoyés pour pouvoir rentrer chez vous tranquillement après le conseil municipal s'il venait à finir après 21 heures. Depuis quelques semaines, une tente a également été mise à disposition des professionnels de la maison de santé pluridisciplinaire (MSP) pour la réalisation de tests Covid sur le parking de Longuève les après-midis. Enfin, je m'appête à solliciter l'ensemble des médecins généralistes de la ville pour savoir comment nous pouvons nous préparer pour des soins aux Fleurysois s'il était besoin de nous mobiliser ensemble.

Il y a désormais trois priorités : sauver des vies ; préserver l'éducation des enfants, et limiter l'impact social de cette catastrophe sanitaire -et je dis bien « social ». Dans cette perspective, notre ligne est claire. Nous mobilisons l'administration pour qu'elle soit aux côtés des Fleurysois et des Fleurysoises en ces temps difficiles, tout en prenant les précautions nécessaires pour les personnels.

L'enjeu est évidemment également de ne pas oublier l'avenir et de continuer -sans nier en rien la crise sanitaire grave que nous connaissons- à travailler et à mener des projets pour les Fleurysois. C'est pourquoi j'ouvre le présent conseil municipal, et je vous remercie de cette attention.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE

Madame la Maire

Le conseil municipal est donc ouvert et il nous faut commencer par désigner un secrétaire de séance. Je vais solliciter Monsieur Bernard Martin. Monsieur Martin, vous en êtes d'accord ?

Monsieur Martin est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2020

Madame la Maire

Nous devons commencer par approuver le procès-verbal du conseil municipal du 11 mai 2020. Y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ? Pas de remarque ? (*Aucune*).

Approuvé à l'unanimité.

POINT SUR LES AFFAIRES MÉTROPOLITAINES

Madame la Maire

Je vous avais dit que je ferais un point à chaque début de conseil municipal sur ce qu'il se passe à la Métropole, en tout cas sur les points importants qui peuvent directement ou indirectement intéresser notre territoire.

Je voulais commencer par vous signaler que les commissions à la Métropole ont été constituées ; elles ne l'avaient pas été précédemment dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Il y avait des dispositions spécifiques qui permettaient de fonctionner sans que ces commissions soient constituées et sans qu'elles se réunissent, étant entendu qu'à partir du moment où elles sont constituées, elles doivent se réunir pour examiner les délibérations qui sont soumises en séance. Il y a donc 6 commissions qui ont été constituées à la Métropole, des commissions sur des thématiques politiques qui examinent les délibérations. Il y a d'autres commissions, d'autres instances évidemment, mais pour ces commissions-là nous avons donc :

- la commission attractivité : y siégeront Monsieur Chapuis et Madame Muller.
- la commission aménagement du territoire : Madame Maes et moi-même y siégerons -je vais d'ailleurs la présider.
- la commission espaces publics et proximité : Monsieur Lacroix et Monsieur Chapuis y siégeront.
- la commission cohésion sociale et territoriale : moi-même et Madame Coulon y siégerons.
- la commission transition écologique : Monsieur Chapuis et Madame Maes y siégeront.
- la commission ressources : Monsieur Lacroix et Monsieur Aubry y siégeront.

Voilà pour ce qui est des commissions.

Par ailleurs, toujours à la Métropole et toujours concernant Fleury, nous avons procédé à des désignations de représentants de la Métropole dans certaines institutions et où ces représentations de la Métropole seront faites par des conseillers métropolitains fleurysois :

- au conseil d'administration du collège André Chêne : Monsieur Chapuis.
- au conseil d'administration du collège Condorcet : Madame Coulon.
- au comité de pilotage du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) ; moi-même.
- au comité régional de l'habitat : moi-même, puisque c'est en lien avec la délégation.
- à la commission départementale consultative des gens du voyage : Monsieur Chapuis.
- au conseil d'administration du lycée Jean Lurçat : Monsieur Lacroix.
- à la société d'économie mixte (SEM) Orléans gestion : Monsieur Lacroix.
- au Service immobilier rural et social 45 (SIRES 45), sur le logement, en lien avec mes délégations : moi-même.
- à Solidaire pour l'habitat Loiret (SOLIHA) : moi-même.
- à l'agence TOPOS -anciennement Agence d'urbanisme : Monsieur Lacroix.

C'est tout pour les désignations.

Concernant la Métropole, les commissions vont se mettre en route, le travail va démarrer. Néanmoins, je voulais vous signaler un processus qui se met en place et qu'il me semble important de vous signaler ; il a été évoqué lors du dernier conseil métropolitain dont je rappelle qu'il est pour l'instant public et qu'il peut être suivi aussi en direct. Pour ceux que cela intéresse, n'hésitez pas, même en période de couvre-feu, on peut y assister à distance. Il y a donc un processus qui va être lancé, et même un événement -même si je n'aime pas ce terme parce que cela a l'air d'être ponctuel alors que cela va s'inscrire dans la durée- concernant les assises de la transition écologique -nous sommes en train de statuer exactement sur le mot. J'aimerais bien que le terme écologie y apparaisse, et/ou climat -c'est surtout centré sur le climat. Un premier comité de pilotage se fait sous l'égide du maire d'Orléans, Monsieur Grouard, avec un comité de pilotage dans lequel siègent plusieurs élu-e-s, dont Monsieur Grand, moi-même, Madame Jallet et Monsieur Grouard. L'idée est de lancer un processus qui associe la population de manière à ce que tous ceux et celles qui sont intéressés -qu'ils soient élus communaux ou qu'ils soient non élus- pour évidemment associer l'ensemble de la population, avec plusieurs axes de réflexion. Nous essayons de balayer l'ensemble du spectre puisque cela concernera les différentes thématiques suivantes :

- alimentation et agriculture durables
- énergies renouvelables
- biodiversité
- ville durable
- déchets et économie circulaire
- eau et milieux aquatiques
- rénovation énergétique
- mobilités
- les questions de risques-inondation

L'idée va être de travailler ces thématiques en transversalité, et d'avoir une démarche centrée sur les usagers, en appelant la population avec une série d'événements qui seront évidemment ouverts à tous. Il y a aura peut-être une originalité que nous sommes en train de regarder -ce ne sera pas un incontournable- car pourront s'inscrire toutes celles et ceux qui souhaitent participer. Ce sera un processus qu'on pourrait appeler, pour l'instant, un processus d'apprentissage, c'est-à-dire des parcours de formation, comme une université du temps libre, sur le développement durable, à laquelle chacun pourra participer pour pouvoir contribuer en ayant été un peu outillé, formé et en disposant de données consolidées.

Pour ce qui est du calendrier, pour que vous puissiez vous préparer pour ceux que cela intéresserait, évidemment il risque d'être bousculé par la situation sanitaire que nous connaissons. L'idée, c'est d'activer le processus sur octobre-novembre -nous sommes en train d'y travailler avec les élu-e-s. Il y aura un lancement public en décembre, les parcours d'apprentissage sur janvier-février et, ensuite, il y aurait un temps pour que ceux et celles qui le souhaitent puissent élaborer des propositions d'actions concrètes notamment. Cela déboucherait sur des programmations d'actions sur l'ensemble du territoire métropolitain. Evidemment, les communes vont être associées à ce travail. C'est un processus important me semble t-il parce que, comme je le disais, ce n'est pas parce nous traversons des temps durs qu'il ne faut pas préparer l'avenir. Et quand on parle d'avenir, la question de l'écologie et du climat est évidemment centrale. Voilà pour ce point sur la Métropole.

INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE

Par délibération n°12 du 27 juillet 2020, le conseil municipal a donné délégation au maire, conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, pour certains actes de gestion limitativement énumérés.

Une information de l'assemblée délibérante devant avoir lieu a posteriori, il a été porté à la connaissance du conseil municipal la décision du maire suivante :

1-Commande publique

Attribution d'un marché de services intitulé « Marché de location de deux véhicules pour le service de portage de repas à domicile (lot unique) » à la société Petit Forestier Location (93 - Villepinte) pour un montant total de 23.670€ HT.

Durée du marché : 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2021, renouvelable tacitement au maximum 3 fois pour 3 mois, soit une durée totale de 15 mois.

INFORMATIONS SUR UNE ATTRIBUTION DE MARCHÉ SUITE A DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Une information de l'assemblée délibérante devant avoir lieu a posteriori, il a été porté à la connaissance du conseil municipal l'information suivante :

Marché de prestations de pose, dépose, maintenance et stockage des illuminations de Noël

Par délibération n°10 en date du 27 janvier 2020, le conseil municipal a autorisé Madame Linguet, Conseillère régionale – Maire, à signer la convention dans le cadre d'un groupement de commandes entre les communes d'Orléans, Combleux et Fleury-les-Aubrais pour des prestations de pose, dépose, maintenance et stockage des illuminations de Noël.

Ce marché de services passé en appel d'offres ouvert a été attribué à la société Spie Citynetworks (41 – Blois).

Durée du marché : 1 an à compter de sa date de notification (24/09/2020) reconductible 3 fois 1 an.

Madame la Maire

Y a-t-il des questions sur ces informations ?

M.KUZBYT

En préambule, pour notre part, nous voulons vous confirmer que vous avez eu raison d'associer les élus de l'opposition à l'hommage que vous avez rendu en début de conseil municipal.

Madame la Maire

Nous étions sur les informations ; vous êtes sur les informations ?

M. KUZBYT

Tout à fait. Je voudrais vous parler ce soir des illuminations de Noël, puisqu'il est question, dans les informations, d'un marché concernant les illuminations de Noël. Je voudrais simplement savoir s'il y a un rapport entre ce marché et le fait qu'il y ait eu un certain nombre de décorations de Noël qui ont été mises au rebut, semble-t-il, récemment.

Madame la Maire

Je ne le sais pas. Vous avez eu vent de décorations de Noël qui auraient été mises au rebut ?

M. KUZBYT

Oui.

Madame la Maire

Je suis embêtée ; ce sont probablement des décorations qui n'étaient plus aux normes. Nous allons chercher et nous vous tenons au courant. D'autres questions sur ces informations ? (*Aucune*). Par conséquent, je vous demande de prendre acte de ces informations.

Dont acte.

Madame la Maire

Nous avons une question écrite de Monsieur Kuzbyt, puis deux questions orales. Nous commençons par la question écrite.

QUESTION ECRITE

Question écrite sur le sens de circulation de la rue Henri Sellier -pour partie

M. KUZBYT

Malgré le contexte, la vie doit continuer, les affaires de la commune évidemment vont devoir continuer, y compris les questions de circulation. Madame la Maire, vous avez été sollicitée à travers une pétition par les habitants de la rue Henri Sellier pour sa partie est, comprise entre la rue des Fossés et la rue de la Barrière Saint-Marc, pour que leur rue devienne en sens unique. Rappelons que la mise en sens unique de la rue Condorcet à l'issue de sa réfection récente devait conduire à revoir le plan de circulation et la mise en circulation de la rue Henri Sellier. Des habitants ont fait part, à vous-même et à nous, de leur constat au quotidien : une augmentation du trafic depuis que la rue Condorcet est elle-même à sens unique, des limitations de vitesse non respectées et les dangers et nuisances sonores, un risque d'aggravation avec la construction d'un nouveau lotissement de 10 maisons dont l'entrée se situera sur la rue. Ils réclament ainsi que leur rue devienne à sens unique. Quel est votre avis *a priori* sur leur demande ? Entendez-vous associer les habitants du quartier, et de quelle manière, à la réflexion sur le plan de circulation de ce secteur ? Merci.

Madame la Maire

S'agissant d'une question écrite sur laquelle je n'avais pas de difficulté particulière pour rassembler les éléments, je vais vous transmettre la réponse écrite d'emblée. Nous avons reçu une pétition le 8 septembre, si je me souviens bien, concernant le devenir de la rue Henri Sellier suite aux nuisances liées à l'augmentation du trafic, à des limitations de vitesse non respectées et au risque d'aggravation de la situation avec la construction d'un nouveau lotissement de 10 maisons. Je dois dire que j'entends beaucoup parler de la circulation dans ce secteur et, pour passer moi-même souvent par là, cela n'est pas sans m'interroger.

Cette rue Henri Sellier se positionne comme une rue à circulation très importante. Les derniers chiffres, qui ont peut-être bougé depuis le comptage, sont de près de 4.300 passages de véhicules par jour. Le sens de la circulation le plus utilisé est celui allant vers le centre-ville de Fleury-les-Aubrais, et il s'agit en effet d'une des pénétrantes principales Est-Ouest de la ville. La limitation de la vitesse est actuellement de 50kms/h. Des comptages routiers ont été réalisés ainsi que des contrôles et des surveillances de vitesse ; on a pu constater que la vitesse moyenne des véhicules roulants était de 32 kms/h dans le sens rue des Fossés vers la rue Barrière Saint-Marc, et un peu au-dessus, 34 kms/h, dans le sens Barrière-Saint-Marc vers la rue des Fossés. Ce comptage routier nous indique également que pas loin de 2% -précisément 1,6%- des véhicules sont en excès de vitesse, avec même un passage à 80 kms/h durant la semaine.

Cette situation pourrait être aggravée par le risque de stationnements sauvages du fait de la construction d'un nouveau lotissement de 10 maisons, mais 25 places nominatives et de visiteurs ont été inscrites au PLU justement pour éviter qu'ils construisent sans prévoir les places de stationnement, avec le risque que cela aggrave les problèmes de circulation et les problèmes de stationnements sauvages. C'est calculé à partir du taux moyen de véhicules par habitation, et normalement ces habitations ne sont pas susceptibles d'accroître les difficultés, si tant est que la réglementation est respectée et qu'on ne se gare pas n'importe où, ce sur quoi nous allons veiller bien évidemment.

Par ailleurs, une réunion de concertation des riverains des rues Condorcet et Henri Sellier s'était déroulée il y a un moment, le 30 novembre 2017, durant laquelle plusieurs simulations avaient été présentées. Le sens pénétrant sur Condorcet et sortant sur Henri Sellier, avec une mise en sens unique, était le choix privilégié des riverains, même si la difficulté de faire le tour pour accéder et rentrer chez eux avait été notée par certains. Les habitants ont donc déjà été consultés à la fin

d'année 2017, mais c'était avant la mise en sens unique de la rue Condorcet, donc à mon avis, la situation mérite d'être à nouveau examinée. Je regrette que cela n'ait pas été fait avant. Je regrette également que les opérations de comptage dont je vous ai parlé aient été également abandonnées. Je pense qu'il faut que nous regardions tout cela de très près.

Aussi, dès que les conditions sanitaires le permettront, une nouvelle concertation pourra avoir lieu, notamment sur la mise en sens unique. Nous réfléchissons également à un mode de consultation qui se ferait sans présence physique, au regard de la situation sanitaire et, en même temps, n'exclurait pas des personnes qui sont -je ne veux pas parler de fracture numérique- moins à l'aise avec l'outil numérique. Ce n'est pas simple ; nous regardons si c'est possible et, si non, nous attendrons que les conditions sanitaires soient réunies pour effectuer cette consultation.

Pour ce qui est de la vitesse, nous pouvons éventuellement envisager rapidement, avant de changer les choses plus profondément, de mettre au moins temporairement cette zone à 30kms/h, ce qui permettrait de réduire les nuisances sonores et la dangerosité liée au non respect des limitations de vitesse puisqu'on évoque aussi la question de la vitesse.

Je vous fais suivre ma réponse écrite.

QUESTIONS ORALES

Question orale sur la situation sanitaire

M. KUZBYT

Madame la Maire, ma question est d'actualité, orale, portée sur la situation sanitaire. En début de conseil, vous avez apporté des éléments de compréhension de la situation. Vous nous avez également informés que vous avez réactivé la cellule de crise. Vous avez d'ores et déjà apporté des réponses à ce que je voulais vous demander, donc je ferai court. Comme vous, nous avons une préoccupation parmi d'autres dans cette crise, qui est le devenir des enfants et de leur éducation. Nous voulions vous demander si, d'ores et déjà, vous aviez commencé à réfléchir, dans le cas où il faudrait augmenter les gestes barrière dans les établissements scolaires, sur la possibilité de continuer les classes en dehors des établissements scolaires.

Nous voulions également vous demander si vous aviez d'ores et déjà en tête le risque qu'un certain nombre de personnes, notamment les plus vulnérables des usagers, n'osent plus sortir de chez elles, et donc un service de portage de courses et de repas. Cela avait d'ailleurs été évoqué lors de la première crise.

Et puis enfin, envisagez-vous de réinstaurer une cellule de crise ouverte à l'ensemble des groupes de notre conseil municipal ? Je vous remercie pour vos réponses.

Madame la Maire

Sur l'anticipation concernant l'adaptation de nos locaux, notamment pour les classes s'il fallait renforcer les gestes barrière et sur les salles, nous avons 95 classes, donc réussir à trouver 95 salles si on dédoublait serait évidemment un peu compliqué puisqu'il y a aussi le dédoublement des salles de restauration scolaire. J'ai fait recenser les salles pour que nous puissions savoir, mais la difficulté est que cela supposerait que l'Education nationale puisse doubler les effectifs des enseignants également. Ce n'est pas gagné. En tout cas, nous nous tenons prêts pour répondre aux sollicitations et nous avons pris les devants.

Le deuxième point portait sur la possibilité que certains, les plus fragiles, prennent le maximum de précautions. Oui, c'est une réflexion qui est en cours, de manière à ce que nous puissions leur apporter un service. Nous étions en train de travailler sur certains axes, dont celui-là. Il faut que nous regardions comment nous pouvons nous organiser parce que la difficulté à laquelle nous risquons aussi d'être confrontés, c'est celle du personnel municipal qui, lui-même étant fragile et vulnérable, ne soit plus en situation de sortir et de travailler. Donc cela suppose une flexibilité des autres services. Nous sommes en train de regarder cela. Je me dis qu'il n'est pas impossible que

nous sollicitons la réserve communale qui serait pleinement dans son rôle -tout doucement car nous ne l'avons pas encore sollicitée. Il faut que nous réfléchissions à cela.

Et pour ce qui est d'une cellule de crise ouverte, il y a une petite complexité. Je ne sais pas si vous le saviez mais, la cellule de crise, qui n'était pas ouverte -nous faisons des points par ailleurs, mais elle n'était pas ouverte- se tenait dans un lieu qui est extrêmement restreint. Donc, ce n'est pas possible de la faire à cet endroit-là. Il faut que nous arrivions à trouver la configuration qui permette à la fois de vous associer et de vous informer, et qui soit raccord avec les exigences sanitaires. Je ne sais pas où cela en est, mais j'ai notamment demandé que nous regardions si cela peut se faire aussi en visio. Mais il faut que les équipements soient en place. Il faut que nous regardions. Je ne vous dis pas que vous seriez associés à toutes les réunions techniques évidemment, mais, en tout cas, que vous soyez informés des axes qui sont mis en œuvre, et que nous puissions échanger dessus bien évidemment.

Question orale sur la place de la laïcité au sein du calendrier républicain de la ville

M. SILLY

Bonsoir à tous, je vais être un peu redondant en revenant sur l'ouverture de conseil que vous avez faite, mais je pense qu'on ne rappellera jamais assez les événements que nous avons vécus et leur caractère triste -et le mot est faible. Madame la Maire, « Les islamistes séparent les fidèles et les mécréants ; Samuel Paty ne connaissait que les citoyens ». Ces quelques mots sont ceux du Président de la République en hommage au professeur d'histoire-géographie assassiné pour ce qu'il était, un honnête homme, un citoyen modèle, un défenseur du service public aussi -nous y sommes ici tous attachés-, un amoureux de nos valeurs, un passeur d'Histoire avec un grand H, celui qui s'oppose par principe à la haine et à la honte que le minuscule h introduit.

Au lendemain de cet événement tragique, nous avons tous compris que notre République était attaquée dans sa chair. Le drame de notre société qui va vite, le tourbillon de l'actualité aussi, l'accommodement peut-être avec l'insupportable nous avait écartés de ce que nous ne voulions plus voir : une idéologie de guerre, la barbarie, l'enterrement de nos valeurs que nous devons ici rappeler : liberté, égalité, fraternité.

Accaparés par nos tâches quotidiennes, tous tourmentés par le contexte sanitaire, vous l'avez rappelé, et ses conséquences sociales et économiques, les attentats de Charlie Hebdo, de l'hyper-cacher, les attentats du Stade de France et du Bataclan, l'assassinat du père Jacques Hamel à Saint-Etienne-du-Rouvray, des policiers et soldats tués, et tant d'autres, tout cela nous paraissait bien loin. Pourtant, les ennemis de la démocratie et de notre République ont de nouveau frappé après s'être attaqués à la liberté de croire, à la liberté de s'exprimer, de caricaturer, à la liberté culturelle, à la liberté de protéger les citoyens français, mais aussi de lutter à nos portes et dans le monde contre ceux qui se battent contre les droits de l'homme auxquels notre peuple, nourri par ses lumières, est viscéralement attaché. Les lumières mais aussi Hugo que le chef de l'Etat a cité lors de l'hommage national à Samuel Paty, et puis les scientifiques, si dévoués en ce moment, et les professeurs. Cela devait inspirer Samuel Paty dans la pratique de son métier et le guider dans son parcours de citoyen. Tels les gardiens de phares au large de notre continent, Samuel Paty veillait sur une lumière qui guide l'élève au travers d'un lien unique qui éclaire aussi le citoyen en devenir.

Souvenons-nous aussi du lien que nous avons pu tous ici, peut-être, je l'imagine, avoir eu, enfant ou adolescent, avec un ou plusieurs professeurs. Tantôt ils vous tendent la main pour écrire votre destin, décliner vos envies, perfectionner vos savoirs, puis ils participent à construire votre projet de vie pour vous donner la liberté d'être, de posséder des connaissances, nous en sommes les témoins, d'en débattre et d'en développer des critiques.

Hommes et femmes engagés, présents ici, nous sommes aussi les garants de cette lumière allumée dont la flamme n'est ni jaune ni orange mais bleu blanc rouge. Nous devons, dans les semaines et les mois à venir, nous interroger à notre niveau, ici, à Fleury-les-Aubrais, pour que nos valeurs -liberté, égalité, fraternité- résonnent dans les têtes et trouvent encore davantage

d'écho dans les projets municipaux que nous voterons. Nous sommes observés et nous ne pourrions nous détourner de nos obligations.

Sachez que notre groupe, Madame le Maire, souscrira à l'ensemble des initiatives que vous pourrez prendre en faveur de la laïcité et du vivre ensemble -vous y avez rappelé tout à l'heure votre attachement.

La promotion de la laïcité au sein de notre administration communale jusqu'à dans nos écoles devrait pouvoir trouver une place dans le calendrier républicain local. Dans ce combat, nous serons bien sûr à vos côtés.

Et peut-être un mot personnel, si vous me le permettez, à l'heure où le secteur culturel est en si grande difficulté. Vous avez dit à de nombreuses reprises le mot « ensemble » ; j'ai envie que nous créions ensemble Azadi. Azadi, cela veut dire liberté en Iranien, comme le fit il y a quelques années une artiste locale, qui est une amie, franco-iranienne, et qui s'appelle Anita Farmine. Elle avait chanté une ode à la liberté que je vous invite à aller l'écouter. Son cri du cœur, peut-être un cri d'alarme aussi, est un appel au mouvement, à ne pas oublier le passé mais à le transformer et à s'émerveiller face à la diversité et l'immensité. Le texte dit ceci : « Ta voix est le doux chant d'une cascade qui ruisselle dans la rivière de l'amour. Ta brise est un parfum qui émane de la sérénité d'un champ de fleurs. Sur tes branches, toujours vertes, les oiseaux amoureux construisent leur nid. Ta rosée matinale, la douceur de ton air, ta verdure éternelle, empêcheront la naissance de l'automne. Je te veux, je te cherche. Je te cherche et je t'appelle, liberté. Compagne des esprits bienveillants, ennemi de la tyrannie, que ton nom reste éternel dans le cœur de ceux qui te cherchent, les oppresseurs et les tyrans sanguinaires ne cessent en vain d'utiliser la ruse pour effacer ton nom de ce monde, liberté ». Je vous remercie.

Madame la Maire

Je vous remercie pour ces mots mais je n'ai pas votre question orale.

M. SILLY

Je vous interrogeais sur la place que pourrait prendre la laïcité au sein de notre calendrier républicain ; peut-être une semaine dédiée à ces questions dans les écoles, peut-être un programme d'animation ici à La Passerelle. De quelle manière pourrions-nous décliner cela ? Je n'attends pas forcément de réponse ce soir mais y aura-t-il des travaux autour de cette question ?

Madame la Maire

Oui, je partage avec vous la nécessité tellement forte de travailler ces questions-là à tous les échelons, notamment dans les écoles, d'« armer » au sens pacifique du terme tous les acteurs pour qu'ils sachent répondre quand il y a des attaques du principe de laïcité, attaques qui sont parfois violentes tant symboliquement que physiquement. Quand je dis « armer », c'est notamment en faisant en sorte que tout le monde dispose des repères mais pas seulement sur le principe, parce que, la laïcité, nous la partageons tous -ou presque. Le principe de laïcité, nous pouvons tous le brandir. La difficulté, parfois, c'est de l'appliquer sur le terrain, concrètement, quand des demandes sont faites, que des souhaits sont avancés. Il ne faut pas à la fois balayer cela trop vite, par amalgame, et ne pas y répondre trop favorablement quand cela constitue une attaque de ce principe en partage. Le principe, nous le partageons tous mais, la difficulté parfois, c'est de savoir comment se positionner concrètement à telle demande, face à telle évolution, face à telle manifestation. Donc, je souhaite notamment que nous sensibilisions et, plus que sensibiliser, c'est outiller, équiper, « armer » des agents de la collectivité. Je souhaite que la laïcité soit un mot qui puisse être brandi comme un étendard de paix autour de nos écoles, et dans nos écoles, bien évidemment.

Je pense que, sur la manière de faire, il faut se garder de réagir dans la précipitation. Il faut agir résolument, tout de suite, mais ne pas verser dans l'agitation. Il faut le faire calmement et très résolument.

Je pourrais évoquer la formation des personnels, je l'ai dit, parce que nous allons avoir vis-à-vis d'eux, comme c'était le cas avant, je n'en doute pas, une exigence stricte sur l'application de ce principe. Je veux leur dire aussi, et je le redis puisque je l'ai dit tout à l'heure, qu'ils nous trouveront, et je ne doute pas qu'ils vous trouveront aussi, toujours en soutien si cette application venait à les mettre en difficulté dans telle ou telle situation.

Il faut que nous réfléchissions à comment associer, plus que nous ne le faisons, les enfants de nos écoles dans les manifestations patriotiques. Nous pourrions envisager quelques conférences ouvertes avec des personnes un peu médiatiques, pas pour faire le buzz, mais parce que cela permet d'attirer, et puis que nous regardions s'il n'y a pas des actions plus concrètes aussi que nous pourrions mener. Le Président de la République a notamment évoqué la question de l'école, de l'éducation et des enfants qui sont déscolarisés, plus exactement qui sont dans des écoles clandestines. Je regardais cela ce week-end, une disposition du Code général des collectivités territoriales dispose que les maires établissent la liste de l'ensemble des enfants qui doivent être scolarisés sur leurs territoires, et cette liste peut être mise en regard avec les enfants effectivement scolarisés au sein de l'Education nationale pour repérer s'il y a des « trous dans la raquette » comme on dit.

Pour l'instant, et je partage la volonté, le souhait qui a été formulé par le Président de la République, il y a l'obligation d'éducation mais pas l'obligation de scolarisation. Le Président de la République nous a dit souhaiter que cela devienne une obligation de scolarisation. Je trouve que c'est une très bonne idée, mais pour l'instant ce n'est pas le cas. Quand nous avons des enfants déclarés faisant l'école à la maison, je pense que la République doit aller voir si cette obligation est correctement remplie. C'est une de nos missions et nous pouvons nous mettre au service de l'Etat pour faire cela et vérifier qu'il n'y a pas d'esprits qui pourrait être manipulé, de jeunes esprits. Nous devons le faire résolument mais tranquillement. Il faut se garder de tomber dans l'agitation et agir résolument.

Je vous remercie pour ces mots et je vous propose, puisqu'il faut continuer à préparer l'avenir, que nous passions à l'ordre du jour et que nous travaillions à cet avenir.

CONSEIL MUNICIPAL

1) Agence TOPOS (agence d'urbanisme des territoires de l'Orléanais) -désignation d'un représentant de la ville

Mme CANETTE, Maire, expose

Il est proposé au conseil municipal de modifier le représentant de la commune au sein de l'agence d'urbanisme des territoires de l'Orléanais.

L'agence TOPOS (anciennement AUAO, agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise) est une association qui intervient dans le domaine de l'aménagement du territoire :

- Elle accompagne ses partenaires dans la définition de projets de territoires,
- Elle propose des travaux d'observation, de suivi des évolutions territoriales et de prospective,
- Elle contribue à la définition de politiques publiques de l'habitat, des mobilités, de l'environnement, de l'activité économique ...

Elle a accompagné la construction de l'intercommunalité et a été au cœur des projets de développement de la Communauté d'agglomération (aujourd'hui Orléans Métropole) et de ses 22 communes (préfiguration du réseau tramway, développement des ZAC, les premiers SCOT, PLU, PLH, PDU...).

Considérant que la ville de Fleury-les-Aubrais est membre de l'association TOPOS - agence d'urbanisme des territoires de l'Orléanais,

Considérant que les statuts de l'agence TOPOS stipulent que les communes membres de la Métropole disposent, en tant que membres de droit, d'un-e représentant-e au sein de cet organisme,

Considérant que la ville a désigné par délibération du 28 septembre 2020 Monsieur Bruno Lacroix représentant de Fleury-les-Aubrais au sein de l'agence mais qu'il a vocation à y siéger en tant que représentant de la Métropole,

Considérant qu'il est plus pertinent dans l'intérêt de la ville que Madame la Maire soit désignée représentante ce qui lui permettra de siéger au Bureau de l'agence et ainsi de permettre à la ville de Fleury-les-Aubrais d'y être représentée au plus haut niveau.

Il convient donc de modifier le représentant de Fleury-les-Aubrais au sein de l'agence TOPOS,

Vu l'exposé de Madame la Maire,

Vu l'article L2121-21 et L 2121-33 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L121-3 du Code de l'urbanisme,

Vu les statuts de l'agence TOPOS,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- **dit** que la présente délibération remplace et annule celle du 28 septembre 2020 sus-mentionnée,
- **désigne** Madame Carole Canette représentante de la ville à l'agence TOPOS.

Madame la Maire

Nous avons une délibération sur la représentation de la Ville à l'agence TOPOS. Nous sommes en début de mandat, donc c'est encore une série de désignations ; nous sommes sollicités au fur et à mesure et nous y répondons au fur et à mesure. Pour l'agence TOPOS, anciennement l'Agence d'urbanisme, c'est une modification du représentant de la commune. Monsieur Lacroix était désigné comme étant représentant de Fleury-les-Aubrais et moi j'y étais en tant que représentante de la Métropole, puisque cela tombe dans mes attributions auprès de la Métropole. L'idée, c'est de switcher, que ce soit moi qui siège au nom de la ville et Monsieur Lacroix qui siège au nom de la Métropole pour permettre, au niveau des instances dirigeantes, une meilleure représentation de la commune dans cette agence, car ce ne peut être qu'un représentant de la commune qui peut siéger dans certaines instances. Il s'agit juste d'un switch. Nous me désignons à la place de Monsieur Lacroix ; à la Métropole, cela a été fait jeudi.

M. KUZBYT

Madame le Maire, quelques mots pour dire qu'il y a un mois, nous avons voté pour la désignation de Monsieur Lacroix.

Madame la Maire

Nous avons voté pour Monsieur Lacroix.

M. KUZBYT

Maintenant, nous votons pour vous, sans aucun problème. Simplement nous ne savons pas si nous revoterons encore pour quelqu'un d'autre la fois d'après.

Madame la Maire

Non, je vous ai juste expliqué que...

M. KUZBYT

C'était une boutade, une manière de dire que nous pensions que ce serait bien que cela s'arrête.

Madame la Maire

Je vous explique. Ce n'est pas que nous n'avons pas anticipé ; l'agence TOPOS a commencé par nous demander de désigner des représentants, et nous n'avons eu leurs statuts qu'après. Donc, en regardant de près leurs statuts, nous nous sommes dits qu'il valait mieux faire dans l'autre sens.

Adopté à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL

2) Commission intercommunale des impôts directs -constitution

M. LACROIX, Adjoint, expose

L'article L1650-A du Code général des impôts prévoit l'institution d'une Commission intercommunale des impôts directs dans les établissements publics de coopération intercommunale.

Elle a pour objet la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés. Elle donne ainsi un avis sur les évaluations foncières.

Par délibération du 7 juillet 2011, la Communauté d'agglomération d'Orléans Val de Loire, aujourd'hui Orléans Métropole, a créé sa commission intercommunale des impôts directs.

La conférence des maires, lors de sa séance du 17 septembre 2020, a validé le principe d'une représentativité des communes à l'identique du précédent mandat.

Ainsi, pour Fleury-les-Aubrais, il convient de proposer 2 titulaires et 2 suppléants, le choix définitif étant du ressort du directeur des services fiscaux.

Vu l'exposé de Monsieur Bruno Lacroix, adjoint aux finances,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L1650-A du Code général des impôts,

Vu la délibération du 7 juillet 2011 créant la commission intercommunale des impôts directs de la Communauté d'agglomération d'Orléans Val de Loire,

Considérant la conférence des maires du 17 septembre 2020 validant le principe d'une représentativité des communes à l'identique du précédent mandat,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

-décide de désigner les personnes suivantes afin qu'elles puissent être proposées pour siéger à la commission intercommunale des impôts directs :

- Monsieur Benjamin DELAPORTE (titulaire),
 - Monsieur Patrice AUBRY (titulaire),
 - Madame Evelyne PIVERT (suppléante),
 - Monsieur Alain LEFAUCHEUX (suppléant).
-

Madame la Maire

Y a-t-il des questions ?

M. KUZBYT

Pas de question mais une explication de vote. Nous regrettons, pour notre part, que même parmi les suppléants, il n'y ait pas un seul membre d'au moins une des deux minorités. Les enjeux politiques étant relativement faibles -il s'agit même d'enjeux purement techniques au niveau de l'intercommunalité- nous nous abstiendrons sur cette désignation.

Madame la Maire

Je vous remercie. Quelques éléments d'explication sur ce choix. Si nous étions sûrs des 4 sièges, nous n'aurions pas fait comme cela. Je rappelle que c'est une désignation ultérieure et seulement certains sont susceptibles d'être désignés. Donc, si nous mettions quelqu'un de l'opposition, la possibilité aurait été que la ville soit représentée uniquement par quelqu'un de l'opposition et non pas de la majorité. Nous allons passer au vote.

<p>Adopté à la majorité par 32 pour et 3 abstentions : M. BLANCHET, M. KUZBYT, Mme BOUR</p>
--

GESTION FINANCIERE

3) Budget supplémentaire 2020 du budget principal -adoption

M. LACROIX, Adjoint, expose

Le budget supplémentaire pour le budget principal est un budget d'ajustement des crédits des services tant en dépenses qu'en recettes par rapport aux prévisions inscrites au budget primitif. Pour 2020, outre les ajustements habituels liés à l'activité « courante » des services, le budget supplémentaire a aussi pour objectifs d'intégrer les impacts de la crise sanitaire et les mesures liées aux nouvelles orientations politiques (dont le plan d'urgence).

Le projet de budget supplémentaire est présenté au conseil municipal.

Il est rappelé que le budget est voté par nature. Il est proposé de procéder à un vote global au niveau du chapitre.

Vu l'avis favorable de la commission des finances – ressources humaines en date du 13 octobre 2020,

Vu l'exposé de Monsieur Bruno Lacroix, adjoint aux finances,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

-adopte le budget supplémentaire 2020 du budget principal qui s'équilibre à hauteur de 7.113.320,55 € dont :

- 2.178.916,21 € sur la section de fonctionnement,
- et 4.934.404,34 € en investissement (dont 1.613.238,58 € de reports en dépenses et 1.084.020,97 € en recettes).

Madame la Maire

Cette délibération concerne un sujet important puisque c'est le budget supplémentaire 2020. Evidemment, s'agissant de la première décision budgétaire -nous en avons déjà eue mais c'était le compte administratif qui retraçait donc ce qui avait été fait par la précédente majorité- elle va engendrer des engagements budgétaires de notre majorité, et intègre donc des éléments de notre programme.

Monsieur LACROIX

(Présentation du document projeté en séance joint en annexe)

Madame la Maire

Je ne sais pas s'il y a des questions mais, juste pour expliquer pour le budget du livre, pour les gens qui sont dans la salle ou qui nous suivent à distance, depuis des années, j'ai toujours connu à chaque fois qu'il y a des délibérations à voter concernant des décisions financières, des budgets, que ce soit un budget primitif, un budget supplémentaire, que ce soit les comptes administratifs, les comptes de gestion, d'être obligés de statuer sur le budget du livre. Cela correspond au reliquat d'un stock de livres qui est là depuis des années et qui, tant qu'il n'a pas totalement disparu, puisqu'il constitue un budget autonome, suppose que nous prenions les décisions qui vont avec. L'idée est de réintégrer les choses dans notre budget principal, d'écouler ce stock, et que nous gagnions une délibération à chaque fois afin d'éviter cette explication aussi chaque fois. Je ne sais pas s'il y a des questions ou des réactions ?

M. DOMINGUES

Tout d'abord, merci Monsieur Lacroix pour cette présentation, et merci aux services pour tout le travail réalisé. C'est un budget supplémentaire particulier, vous vous en doutez, étant donné que dans le contenu évoqué j'ai retrouvé pas mal de nos décisions des premiers mois, notamment liées à la crise sanitaire, et ensuite, effectivement, toutes les décisions qui vous reviennent. Si nous essayons de résumer un peu, nous voyons qu'au début de votre présentation, vous soulignez de bonnes nouvelles -le volet fiscal et les différentes aides. J'identifie +86.000€ si nous essayons de faire le plus et le moins. Au niveau de la crise, nous voyons -292.000€ en recettes de fonctionnement non perçues étant donné que nous n'avons pas les recettes liées aux activités dans le cadre de la crise sanitaire. Mais, en même temps, nous n'avons pas les dépenses en lien avec ces dernières et, si on fait le delta, avec +159.000€ de dépenses liées à la crise sanitaire, on est à 32.000€ de crédits en plus pour la collectivité. Cela fait grosso modo un coût autour de 190.000€ même s'il y a les 24.000€ de masques qui sont remboursés par l'Etat. Nous sommes à peu près sur ce coût-là. Donc, nous voyons quand même un peu moins de 200.000€ de coût lié à la crise, et un peu moins de 100.000€ de bonnes nouvelles fiscales par rapport à ce que nous avons prévu au niveau du budget primitif (BP).

J'ai quelques questions, vous vous en doutez, par rapport à vos décisions. Je vois +7.000€ concernant le coût de la plateforme informatique pour le budget participatif. Nous parlons de 100.000€ pour le budget et l'outil qui va avec est de 7.000€. D'autres hypothèses ont-elles été étudiées, peut-être en interne, avec la possibilité de trouver des solutions moins onéreuses ? Et en

lien avec mon propos, c'est aussi le coût de retransmission du conseil municipal, c'est-à-dire que vous soulignez en fonctionnement +11.000€ ; nous avons 11 séances par an, c'est-à-dire 1.000€ par conseil municipal. Des hypothèses, des possibilités en interne, ont-elles été étudiées ? D'accord, il y a 9.000€ d'investissement pour s'équiper, ce qui représente une dépense réalisée une fois, mais avec les 11.000€ supplémentaires, nous sommes partis pour payer finalement 11.000€ tous les ans pour pouvoir diffuser 11 conseils municipaux. Ma question est de savoir combien vous avez de spectateurs aujourd'hui sur les premiers conseils ? Dans l'idée, je suis pour plus de démocratie, aussi pour l'ouverture, et en période de couvre-feu de donner la possibilité aux gens de nous suivre de chez eux, mais je me pose la question du prix et puis finalement de la fréquentation de ces diffusions.

Je vois qu'il y a -66.000€ dans le cadre de l'annulation des classes de découverte. Il me semble que nous avons budgété un peu plus de 90.000€. Certaines écoles avaient demandé le report de certaines classes de découverte étant donné qu'elles avaient pu reporter leurs projets à la rentrée. Je crois comprendre qu'il y a à peu près un tiers des projets qui ont pu se faire dans nos écoles ; c'est une bonne nouvelle.

A la lecture du diaporama, je m'interrogeais concernant le contenu des +251.000€ liés à la mise en œuvre des premières mesures liées au plan d'urgence. Nous avons eu les réponses. Quand je faisais +11.000€ pour le conseil municipal et +7.000€ pour le prochain budget participatif, j'arrivais à +18.000€. Pour arriver à +251.000€, je me demandais ce qu'il y avait dedans, vous vous en doutez. Nous voyons effectivement, on s'en doutait, tout ce qui tourne autour du volet de la biodiversité -qui est très significatif. Il y a la question des toilettes, des climatiseurs, il y a des projets qui sont intéressants.

Et puis, je me dis qu'une chose est peut-être dommage : vous mettez 25.000€ pour une rénovation rapide de la salle Villon. Vous savez que nous portions comme projet la volonté de refaire la salle Villon, de peut-être même changer totalement la destination de cette salle étant donné que la ville aujourd'hui est désendettée. Nous le voyons d'ailleurs au niveau de ce BS dont les grands équilibres sont vraiment de bonne qualité. Pourquoi ne pas profiter de cette capacité financière qu'a la commune aujourd'hui, avec le niveau de dette qui est le sien, pour rénover Villon au lieu de mettre 25.000€ d'esthétisme à court terme, si je comprends bien, sans vision malheureusement à plus long terme sur une rénovation qui, je l'espère, arrivera rapidement ? Cela d'autant plus que je pense qu'il y a quelque chose à faire au niveau de la collectivité car vous savez que plan de relance de l'Etat intègre des aides pour la rénovation thermique des bâtiments. Au regard de l'ADN financier de la collectivité aujourd'hui, au regard des démarches qui sont les nôtres, je pense que nous pourrions profiter de ce plan pour rénover notamment Villon, de manière structurelle et pas seulement avec 25.000€ d'esthétisme.

Qu'avais-je identifié d'autre ? Monsieur Lacroix souligne les pertes au niveau de l'activité de La Passerelle. Je me souviens de Madame la Maire qui nous disait : « Ne faites pas d'économies sur le dos de la crise ». C'est ce que vous nous disiez. Quand nous avons fait le BP en décembre 2019, nous n'imaginions pas du tout ce qui allait se passer en 2020, très loin de là. Aujourd'hui, nous savons que demain va être dur, que les baisses de recettes que nous identifions aujourd'hui dans le budget vont certainement se poursuivre et certainement dans ces proportions-là. Donc, ma question aujourd'hui est la suivante : Quel est votre plan pour faire face à cette crise sur les finances de la ville et sur les finances de La Passerelle ? D'autant plus que nous avons coutume de reprendre le résultat pour effacer l'emprunt et soutenir l'investissement, alors que vous faites le choix de prendre 649.000€ imputés aux dépenses imprévues de fonctionnement pour financer les décisions que vous évoquez par rapport à votre plan. Cela impacte quand même nos grands équilibres au niveau de ces 649.000€ que vous décidez de mettre en dépenses imprévues. J'espère que votre plan d'urgence est réellement l'urgence et que cela ne sera pas du fonctionnement, sinon ce sont les grands équilibres de la ville qui seront impactés. Quand je vois votre décision au niveau du BS de ne pas tout consacrer à la reprise, mais de garder une partie en dépenses imprévues, je dis : « Attention aux grands équilibres de la commune », par rapport à votre décision concernant ces 649.000€ que vous imputez dans les dépenses imprévues de fonctionnement.

J'ai donc deux questions : Quel est le plan, pour vous, face à la crise ? Quel est votre plan d'anticipation des impacts financiers que nous allons avoir ? Et par ailleurs, je le redis, attention à ces 649.000€ que vous décidez de mettre en dépenses imprévues de fonctionnement.

M. LACROIX

Avant de passer la parole à Monsieur Kuzbyt, je vais apporter quelques réponses à ce stade. Monsieur Domingues, évidemment, vous connaissez le budget, notamment le budget primitif de la commune pour l'avoir élaboré avec les services il y a un an. Il n'y a pas un grand secret à vous cacher ou des choses à vous dire que vous ne connaissiez pas.

Pour ce qui est des grands équilibres, il y avait deux façons de procéder. Nous avons de toute façon, et vous le savez, un problème de timing sur ce budget supplémentaire, y compris sur les investissements. Nous aurions pu basculer un virement supplémentaire en section d'investissement depuis la section de fonctionnement, une dotation supplémentaire, sauf que, de toute façon, nous n'avions certainement pas la capacité de le réaliser ou d'engager les dépenses. Il y avait donc un premier souci. Nous avons essayé de faire que ce soit quelque chose qui soit réalisable et tenable compte tenu des délais qui étaient impartis, c'est-à-dire moins d'un trimestre. Par ailleurs, quand nous avons commencé à travailler sur ce budget supplémentaire, nous ne savions pas que la crise sanitaire allait encore empirer fin septembre ou à partir de la mi-septembre.

Comme vous l'avez dit, nous sommes partis d'un budget primitif qui n'était pas forcément le nôtre. Et un certain nombre d'éléments dans le budget sont, de toute façon, la continuité. La masse salariale représente 70% du budget de fonctionnement de la ville, à peu de choses près. Donc, de toute façon, bon an mal an, vous avez les charges à caractère général aussi. Nous agissons sur une partie. Nous voulions quelque chose de significatif qui montre aux Fleurysois, d'un côté, qu'il y avait la mise en place d'un programme politique, celui pour lequel nous avons été élus et pour lequel nous avons eu la confiance des Fleurysois, et d'un autre côté, nous le voulions aussi réaliste parce que des échéances font, et vous le savez, que deux mois pour lancer des marchés, des achats, des travaux, c'est toujours un peu difficile, et cela d'autant plus que la situation n'est pas simple avec la crise liée à la Covid. C'est donc un premier élément.

Deuxième élément, nous avons aussi besoin, parce que nous ne savons pas exactement de quoi l'avenir sera fait d'ici la fin de l'année, de garder quelque chose. Il s'agissait d'être assez rigoureux et, d'abord, d'avoir une sincérité sur l'investissement, et d'avoir aussi une sincérité sur le fonctionnement, c'est-à-dire se garder quelque chose, certes avec une marge, en termes de dépenses imprévues parce que, comme vous le dites, nous ne savons pas comment la situation va évoluer. Si, demain, il faut mettre en place des portages de repas chez des personnes, venir en aide aux plus démunis, venir en aide sur de l'aide alimentaire, racheter en nombre conséquent, même si nous en avons déjà devancé l'achat, des stocks en termes de masques, de gel, etc., il ne faut pas être pris au dépourvu parce que nous savons que la situation est en train de se tendre et que, malgré tout, nous avons une situation qui est instable. Cela aurait été peut-être l'année dernière ou l'année d'avant, nous serions arrivés, les élections auraient eu lieu, dans un contexte classique, peut-être aurions-nous privilégié plus d'investissements ou plus d'achats, ou fait un peu différemment. Là, nous sommes obligés d'avoir un principe de précaution. Nous nous le sommes souvent dit, nous n'avions pas forcément la même rigueur, mais je suis aussi rigoureux et je sais aussi faire attention aux chiffres. Il ne s'agit pas de promettre la lune, et nous ne l'avons jamais promise. Il s'agit d'être réalistes et rigoureux, y compris dans cette période où je dirais que cela s'impose encore plus à nous tous qu'en d'autres périodes. Ensuite, pour l'avenir, nous verrons. Et nous espérons que cela sera un peu plus souriant quand nous élaborerons le budget primitif 2021, notamment pour la deuxième partie de 2021. Je pense que c'est plutôt celle-là qu'il faudra viser que le premier semestre 2020.

Nous avons essayé d'impulser quelque chose, de mettre notre marque, notre patte, tout en étant rigoureux et volontaires, ce qui fait que nous arrivons à un budget qui est, je pense, assez équilibré dans ses objectifs.

Madame la Maire

Monsieur Chapuis va vous répondre sur la plateforme participative.

M. CHAPUIS

Vous vous êtes posé une question qui était juste, et que nous nous sommes posée aussi sur l'éventualité de le faire en interne. Ce qui peut se faire, mais se fait très rarement, c'est de l'intégrer au site Internet, ce qui, chez nous, est complètement impossible parce que le site est totalement obsolète et l'est déjà depuis longtemps. Nous sommes donc sur une structure qui ne peut absolument pas accueillir ce type de processus. Nous avons bien sûr contacté plusieurs sociétés -qui sont extrêmement nombreuses- sur ces questions, et parmi lesquelles beaucoup ont des gadgets et se financent sur l'accompagnement des collectivités. Ce n'était pas ce que nous cherchions. On a une plateforme qui fonctionne bien, pour laquelle nous avons de très bons retours, qui est celle utilisée, entre autres à Saint-Jean-de-Braye. Je vous invite à aller voir ; le site est très lisible, très facile d'accès, etc... Ils étaient, en plus, beaucoup moins chers que les autres prestataires que nous avons pu voir. Quand je dis beaucoup moins cher, je n'ai plus les chiffres en tête mais je pourrais vous les redonner, les écarts allaient du simple au double, voire au triple. Il y avait cette volonté-là, d'avoir un site qui soit sûr.

Aujourd'hui, il y a cette question de la sécurité numérique, mais cela souligne aussi une problématique que nous serons amenés à revoir sur notre dotation numérique et notre site web de la ville. Un travail va être mené. Concernant ce que nous mettons derrière ce site, car le site ne fait pas tout, un travail est en cours. L'avantage avec cette société, c'est qu'il faut réfléchir l'outil avec elle, et les modalités que nous souhaitons. Le choix du prestataire ne nous engage pas sur le fonctionnement que nous donnerons à ces budgets, et bien évidemment le fonctionnement de ces budgets participatifs sera discuté en commission. Nous aurons l'occasion d'avoir une vraie discussion sur qui propose, quand, comment, etc... C'est un outil qui sera pérenne. Nous aurons l'occasion de discuter sur ce que nous mettons derrière cet outil, mais là c'est vraiment juste le lancement de l'outil.

Madame la Maire

Quelques autres éléments de réponse, notamment sur les coûts de captation et de retransmission des conseils municipaux. On me disait tout à l'heure que nous avons actuellement 21 personnes qui nous suivaient à distance. Nous les saluons. Et on se dit que c'est plutôt bien parce qu'il y a probablement des personnes qui ne souhaitent pas se déplacer dans ce contexte. Etant donné le nombre de personnes qu'il y avait au début des conseils municipaux -plus de 21 personnes- tout le monde n'aurait pas pu rentrer dans le contexte actuel. Je rappelle que, si nous sommes ici, c'est parce que si nous avons fait cela dans l'enceinte de la salle du conseil municipal, la salle habituelle, c'était sans public aucun. C'était partagé d'ailleurs ; nous avons eu des questions quand il avait fallu le faire un peu plus rapidement que nous ne l'avions cru et que nous nous étions contentés de mettre un écran à l'extérieur ; ce n'était pas top. Donc, c'est important.

Cela coûte-t-il cher ? Oui, un peu, mais cela va coûter moins cher. En fait, vous avez à la fois le fonctionnement pour les conseils municipaux comme celui-ci, parce que, comme nous n'étions pas équipés, cela supposait de faire appel à un prestataire pour de la mise à disposition de matériel, et là nous décidons de nous équiper avec notre matériel. Donc, vous avez à la fois du fonctionnement sur ce qui est en cours, mais si nous mettons une ligne d'investissement, c'est pour ne plus avoir les mêmes montants de fonctionnement. L'enjeu c'est cela. Cela ne vas pas être l'investissement plus à chaque fois les 11.000€ de fonctionnement. Le but de cet investissement est de ne plus avoir le fonctionnement à cette hauteur-là.

Pour ce qui est de la salle François Villon, je voulais revenir vers vous. Nous aussi nous portons l'idée au regard des capacités d'investissement de la ville. J'espère que les choses ne vont pas se dégrader au point que les investissements vont devenir difficiles évidemment, mais c'est pour nous une priorité depuis le temps que cela traîne à Fleury-les-Aubrais d'avoir un lieu adapté. Donc oui, concernant la reconstruction en nouvel équipement de type salle des fêtes, et en tout cas plus adapté que ne l'est la salle François Villon, nous portons ce projet. Mais en attendant, que faisons-

nous ? Cela ne sort pas comme cela de terre, en quelques mois, un projet ; vous le savez. Il faut que nous réfléchissions à l'implantation, il faut que des consultations soient lancées, que des architectes soient désignés, que les entreprises se mettent en route. Sincèrement, c'est extrêmement difficile de se réunir à Fleury-les-Aubrais, et de se réunir dans des conditions qui soient satisfaisantes. Cette salle est centrale. Nous allons mettre 25.000€ -c'est un montant estimatif ; ce sera peut-être moins. Mais il faut que nous y soyons dignement, que nous ayons plaisir à aller dans cette salle qui est au cœur de notre ville, qui accueille nombre d'associations, nombre de manifestations -et nous espérons que cela va bientôt recommencer. Que sont ces travaux de rénovation ? Enlever la moquette murale aux murs, donner un coup de peinture pour que ce soit frais, regarder ce qu'il y a à faire pour les vitres qui sont cassées. On pourrait se dire que nous allons garder dans l'état actuel en attendant qu'un projet sorte, mais je pense que ce ne serait pas très raisonnable. Cela fait un bout de temps que cela se dit et que ce n'est pas fait. Le temps que cela se construise, nous avons besoin de cette salle. Et puis, suivant où et comment une autre salle se reconstruira, nous verrons ce que nous ferons de celle-ci.

Sur la salle François Villon, vous évoquiez la question du plan de relance et de la rénovation énergétique. Vous allez voir que nous nous sommes intéressés au plan de relance de l'Etat et que nous nous en sommes saisi. Nous avons des délibérations ensuite qui ont trait à la possibilité que nous avons de se saisir de ces dispositifs d'Etat -avec les subventions qu'on appelle les dotations de soutien à l'investissement local (DSIL)- pour faire financer des projets, dont notamment un qui s'intéresse à la rénovation énergétique des bâtiments. Il ne faut pas oublier que, pour la salle François Villon, l'enjeu n'est pas la rénovation énergétique mais de donner un coup de fouet à quelque chose qui se reconstruira.

Un dernier mot puisque vous demandiez comment nous allons aborder les grands équilibres. Monsieur Lacroix vous a répondu sur comment nous abordons ce budget et surtout les budgets qui vont venir car, là, nous sommes sur le budget supplémentaire. Nous parlerons plutôt du budget primitif 2021 sur lequel nous commençons à travailler et comment nous gardons les grands équilibres au regard du risque d'aggravation de la crise et de l'impact de la crise. Nous ne pensions pas qu'elle serait à ce point d'actualité, mais notre plan d'urgence avait aussi cela dans les gènes et dans son ADN ; il est par principe évolutif. Si des urgences apparaissent, l'idée est de pouvoir répondre avec ce million lié au plan d'urgence.

M. KUZBYT

Madame la Maire, j'aurais beaucoup de choses à dire ; je vais essayer de faire court. Monsieur Domingues a fait à l'instant un point sur les plus et les moins ; nous avons retrouvé que cela s'équilibrait en termes de dépenses non faites et de dépenses nouvelles, de recettes non réalisées et de recettes nouvelles. Je ne m'attarderai pas dans les chiffres et dans la construction même du budget supplémentaire.

Ce que je peux regretter, c'est l'absence d'un rapport de présentation. Le diaporama était pédagogique mais, pour avoir fait le travail qu'a pu faire Monsieur Domingues, j'y ai passé également quelque temps. Il ne s'agit pas d'un budget strictement technique mais bien aussi d'un budget supplémentaire politique, puisque vous nous avez expliqué qu'il y a le financement des premières mesures de votre plan. S'il s'agit d'un budget politique, il faut que nous parlions plus précisément du fond. Nous ne vous cachons pas notre déception. Bien sûr, des idées intéressantes sont sorties ; nous parlions tout à l'heure du budget participatif et de l'outil qui serait développé. Nous avons découvert, lors de la présentation, le détail de votre plan d'urgence. Au travers de votre diaporama, il y avait un certain nombre d'informations mais il passait trop vite et je n'ai pas pu prendre note de tout.

Ce que nous regrettons -c'est ce que nous allons dire également pour les délibérations qui suivent-c'est qu'il n'y ait pas de travail collectif en amont, avec l'ensemble des élus, y compris les élus d'opposition. Vous verrez que nous allons voter sur des choses qui n'ont pas été débattues en commission ; cela nous pose grandement difficulté. Quand on veut promouvoir la transparence et la démocratie participative, le mieux serait a minima d'associer les élus de l'opposition.

Il n'y a pas que des questions de financement, d'action, de biodiversité, mais aussi -Monsieur Lacroix l'a évoqué- les grandes masses qui, budget après budget, varient peu. Et il y en a une qui a été évoquée : la masse salariale. Dans ce budget, il n'y a pas que des histoires de WC à changer. D'ailleurs, je n'ai pas bien compris, excusez-moi, les tenants et les aboutissants des WC à changer, des WC secs, de la remorque. Je ne sais pas, par exemple, si les WC qui étaient présents sur le marché dimanche dernier étaient ceux que nous avons acquis ou si c'était de la location... Enfin, il faudra nous expliquer. D'ailleurs, nous pourrions les acheter, même si ce n'est pas au budget -il suffit d'y avoir les crédits budgétaires. Et puisque nous sommes sur la question des WC, et je fermerai la question après, je ne comprends pas que les WC du boulevard de Lamballe ne fonctionnent toujours pas. Quand il s'agit de ces équipements, c'est parfois très urgent d'en avoir à disposition et qui fonctionnent.

Au-delà de cela, je parlais de la masse salariale. Nous avons voté en tout début de conseil municipal le procès-verbal du 11 mai 2020. C'était à ce conseil municipal que votre prédécesseur avait présenté à l'assemblée délibérative de l'époque son projet de police municipale avec une brigade de nuit et la création de 4 postes supplémentaires. A la suite d'une question que j'avais formulée au cours d'un précédent conseil municipal, devenu élu, les élections étant passées, je m'étais étonné que vous ne remettiez pas en cause ce projet tant vous l'aviez décrié à l'époque. Je me suis amusé, si tant est que ce soit amusant, de relire un compte-rendu de conseil municipal de 54 pages dont, sur les 54 pages, pas loin de la moitié concernaient cette fameuse création de postes de policiers municipaux. Il y avait eu une bataille de chiffres. On parlait de 150.000€ annuels, 200.000€ ; personne n'était d'accord. Je vous avais entendu, Madame la Maire, dire à l'époque : « Attention au budget. Est-ce bien là l'urgence de la situation ? » Vous étiez montée sur vos grands chevaux. Et aujourd'hui, dans ce budget, c'est votre premier acte budgétaire puisque vous prévoyez la mise en œuvre de la brigade de nuit. Elle a certes été annoncée, et c'est bien au travers de ce budget, puisque l'on prévoit les crédits budgétaires pour les futures dépenses de personnel. Depuis le 11 mai dernier, avez-vous fait les comptes plus précisément et pourra-t-on trancher définitivement sur le coût que cela représentera annuellement sur les 5 années qui viennent ? Est-ce que ce sera 150.000€ par an, 200.000€ ou un peu moins ? C'est ce que nous retrouvons expliqué dans le diaporama avec les 197.000€ supplémentaires, de mémoire, pour la masse salariale, dont certes une partie pour le fond Covid, mais enfin, il reste 101.000€ pour des nouveaux postes, pas sur une année pleine puisque d'autres postes sont créés, comme nous y reviendrons dans les autres délibérations -des postes tout à fait intéressants d'ailleurs. Mais il n'en reste pas moins que la création de cette brigade de nuit va peut-être obérer, pour reprendre votre terme d'il y a deux mois, le budget de notre commune dans les années qui viennent -mais nous pouvons vous suivre sur ce terrain.

Il faudra nous expliquer également très concrètement ce que feront les futurs policiers de 10 heures 30 à 11 heures et jusqu'à 1 h 15 du matin en plein hiver ou à l'automne quand il fait froid et que c'est humide. Si vous vous souvenez bien, nous avons fait une proposition en la matière - nous savons bien qu'il faut améliorer la sécurité. Notre proposition consistait à adapter les horaires de la police municipale en la faisant terminer plus tard à la belle saison, et notamment pendant les congés d'été -donc, une adaptation des horaires.

Sur les différentes actions qui ont été projetées -et que j'ai à peine pu voir, pardonnez-moi- un certain nombre font l'objet ce soir de délibérations puisque nous allons aller chercher des subventions. Il y a des choses intéressantes mais, ce que l'on observe, et nous rentrerons dans le détail lorsque nous atteindrons ces délibérations qui suivent, c'est un manque de concertation. On nous a présenté des délibérations de demandes de subvention sans avoir préalablement réfléchi et travaillé les sujets. Nous trouvons que certains projets manquent d'ambition. Dans votre plan d'urgence annoncé, il y a des manques. Vous nous avez parlé de biodiversité, et c'est très bien. Cela ne vous étonnera pas que je ne vous dise pas que ce n'est pas bien. Vous nous avez peu parlé des médecins, vous nous avez peu parlé de la propreté, à moins que cela n'ait été projeté dans votre « publicité » pour votre plan d'urgence, puisque c'était de la publicité. Voilà beaucoup de questions qui se posent.

Sur la transparence, j'ai relevé dans le pavé de ce qu'on appelle un budget supplémentaire -ce

n'est pas plus agréable à lire qu'un annuaire- quelques questions pour lesquelles je n'ai pas trouvé de réponses dans votre diaporama qui permettraient de nous dire ce que vous voulez faire avec les subventions que vous demandez à la Région -je n'ai pas trouvé à quoi elles pouvaient servir. Et puis, également, concernant les demandes de subvention au Département, nous avons ce soir à peu près 50.000€. Il y aurait 40.000€ encore à demander peut-être.

Et sur la suite du plan d'urgence en quelque sorte, nous aimerions avoir un peu plus de visibilité, plutôt que de traiter les choses au coup par coup -cela, nous le verrons et nous le reprendrons dans les délibérations qui vont suivre.

M. LACROIX

Je vais répondre un peu avant de passer la parole à Madame la Maire et à mes collègues. Comme je l'ai vécu, je peux le dire, si j'étais un peu taquin, je dirais à Monsieur Kuzbyt : « Bienvenue dans l'opposition ». Vous voyez ce que je veux dire ?

M. KUZBYT

Merci, mais : « Bienvenue dans la majorité aussi ».

M. LACROIX

Justement, je suis un peu étonné de votre diatribe, ou de votre longue allocution sur les commissions. Franchement, les commissions se sont tenues. Nous avons donné un contenu très important avec une énorme présentation de l'ensemble des services lors de la première commission qui a eu lieu au mois de septembre. Je ne me souviens pas d'avoir vécu quelque chose comme cela. Nous remercions d'ailleurs les services de toute la présentation et de tout le travail et les efforts qu'ils ont fait pour faire les documents qui ont été fournis avec moult renseignements sur le fonctionnement des services, aussi bien en termes de budget que de travail, d'heures de travail, d'effectifs. Cela a été fait dans la majorité des commissions. Nous avons acté le fait que vous ayez des documents en avance. Pour avoir vécu 6 ans dans l'opposition, nous n'avions pas de documents en avance mais des documents sur table, et les documents, c'étaient uniquement les délibérations -dans une commission, on voit les délibérations. Effectivement, vous n'y étiez pas. C'était Madame Bour qui était à la commission. Elle m'a dit : « Oui, mais nous ne les avons eus qu'hier !... » Oui, nous donnons les documents au plus court que nous pouvons, mais il y a des documents, notamment budgétaires, qui en général sont finalisés dans les derniers jours, voire le dernier jour avant la commission ; ce qui était le cas. Et d'ailleurs, je crois que vous avez eu des documents, pour ceux qui étaient à la commission, avant certains membres de la majorité. C'est pour vous dire.

M. KUZBYT

Je ne voudrais pas qu'on se méprenne, je ne parle pas spécifiquement de la commission des finances.

M. LACROIX

Je parle de l'ensemble des commissions. Ensuite, pour continuer, si nous prenons sous l'angle des finances, effectivement, nous avons des demandes de subvention. Nous avons opté pour que les demandes de subvention soient prises sous le prisme, en l'occurrence, de la transition écologique. Les demandes de subvention, habituellement, se présentaient sous un angle financier, c'est-à-dire : « Nous faisons tel projet, cela vaut tant, nous demandons tant. Etes-vous pour ou contre ? ». C'était comme cela, et vous avez assisté à suffisamment de conseils municipaux pour savoir que c'était comme cela. Nous avons choisi de donner un prisme un peu plus explicatif. Je dirais « plus on en donne », vous n'en avez jamais assez -il faut quand même se dire les choses.

Ensuite, vous nous dites que vous avez vu vite fait notre « reportage ». Effectivement, nous n'avons pas présenté ce plan d'urgence en commission, pour la bonne raison qu'il fallait qu'il y ait tout de même une petite différence entre le conseil municipal et la commission, sinon, ceux qui étaient à la commission auraient eu l'impression que nous nous répétions. Donc, nous avons préféré faire un petit focus en conseil municipal où cela nous paraissait être le bon moment de faire une présentation, comme vous l'avez dit, un peu politique.

Pour ce qui est de la teneur de notre programme politique, il n'est pas compliqué, je peux vous le redonner si vous voulez. Il s'appelle : « Réveiller Fleury ». Il y a tout notre programme, et dedans, vous avez par exemple : « Engager un grand plan de végétalisation de la ville, reboiser la ville, créer des micro-forêts, etc... » Certes, vous n'avez pas le détail des lieux d'implantation parce que, nous aussi, une fois que nous sommes arrivés, nous avons travaillé sur ces sujets avec les services. Evidemment, nous n'avions pas forcément le détail.

Sur le plan d'urgence, dont vous dites que nous le faisons « bout par bout » ; évidemment que nous le faisons bout par bout. Je l'ai dit tout à l'heure à Monsieur Domingues et vous le savez bien, nous ne pouvons pas budgéter des investissements qui ne seront pas réalisés avant la fin de l'année. En tout cas, il y en a peut-être quelques-uns, malheureusement, qui ne seront pas réalisés pour des raisons qui sont contraires à notre volonté. Nous aurions très bien pu dire que nous mettions 1 million pour le plan budgété d'ici là la fin de l'année, mais c'est ce qu'on appelle quelque chose d'insincère. Ce ne serait pas un budget sincère, vous le savez, vous êtes du métier. Donc, ce n'était pas possible de le faire.

Le plan d'urgence, que dit-il ? Il dit : « Nous nous engageons, sur un an, à faire un certain nombre d'investissements et d'actions pour améliorer le quotidien des Fleuryssois ». Donc, nous sommes sur la première phase du plan d'urgence. Nous sommes sur 250.000€, c'est-à-dire à peu près un quart du plan d'urgence, sachant qu'il y a 100.000€ pour le participatif. Nous sommes à un gros tiers du plan d'urgence en à peine 5 mois, ce qui nous paraît être le plus raisonnable en termes de réalisation.

Sur la masse salariale, évidemment que nous sommes sensibles à la question, même si j'aimerais aussi -et je ne dis pas que l'équipe précédente n'avait pas cette volonté ; nous avons souvent eu ces débats- développer davantage de services, etc... Nous savons que la structure financière de la commune ne permet pas toujours un certain nombre d'éléments. Il y a des choix ; nous en avons fait certains. Toujours dans notre programme -et je vais laisser Monsieur Chapuis intervenir là-dessus- nous parlions aussi de la sécurité. Madame la Maire répondra du conseil municipal du 11 mai dernier, mais je crois que c'était plutôt une question de timing, d'ambiance et d'époque, qu'une question de masse salariale, même si cela faisait partie des sujets. Pour ce qui est purement de la masse salariale au niveau des effectifs de la police municipale, la délibération du mois de mai faisait état de 4 policiers municipaux supplémentaires ; ce ne sont plus 4 mais 3, avec en perspective la suppression d'un poste en fin d'année 2021. Cela ne fera plus que +2 postes et non pas +4. Je rappelle donc : 3 policiers embauchés avec la perspective du départ en retraite d'un policier à la fin de l'année 2021. Cela fera donc un solde de +2 en définitive. C'était le seul moyen de mettre en place une brigade supplémentaire. Monsieur Chapuis reviendra là-dessus, je ne vais pas en dire plus. Je vais laisser Madame la Maire et Monsieur Chapuis intervenir.

Madame la Maire

Je vais passer la parole à Monsieur Chapuis sur la question de la police municipale qui, effectivement, mérite que nous vous donnions quelques éléments. Mais au-delà, sur la concertation, les commissions sont faites pour que nous travaillions ensemble. Ensuite, nous pourrions évoquer la concertation avec... Non, s'il vous plaît, c'est moi ai la police de la parole dans cette assemblée. Oui. C'est juste la loi, sinon nous n'arriverons pas à travailler.

Les commissions sont faites pour cela : pour que les élus travaillent ensemble... Evidemment que si... S'il vous plaît ! C'est moi qui ai la police de la parole dans cette assemblée... S'il vous plaît ! Je vous demande de respecter la parole. Je vais vous la redonner après, mais je voudrais finir mon propos avant de redistribuer la parole.

La concertation et le travail se font en commission ; les délibérations sont soumises en commission. La question est de savoir jusqu'où nous allons dans ces commissions sur l'examen des questions techniques. C'est une première question. La deuxième question, c'est aussi de se dire : « Cela ne se fait pas en commission ; jusqu'où allons-nous en commission ? Cela pourrait se faire avec la population. » Il y a deux choses. Cela a été dit, notre programme est là. Excusez-moi,

mais nous n'allons pas, puisque je sais qu'à un moment la question a été posée, aller jusqu'à discuter quelles essences d'arbres nous mettons et à quels endroits quand on est sur des méthodologies qui sont extrêmement précises et détaillées. En plus, quand nous vous donnons les éléments, vous nous dites que c'est de la « pub ». Alors quoi ? Vous voulez plus de pub dans les commissions ? J'ai un peu de mal à comprendre.

Pour ce qui est de la lisibilité du plan d'urgence, vous nous dites que vous ne voyez rien sur les médecins. Mais enfin ! Nous sommes sur un budget supplémentaire. Nous sommes sur le BS 2020. Les choses vont se passer, mais vous savez bien que les premières étapes, c'est un travail de prise de contact politique, un travail de rencontres. Je « veux bien » inscrire -enfin non, je ne veux pas- pour de l'affichage, pour de la symbolique, que nous allons mettre tant pour les médecins et que nous allons mettre tant de millions pour un Ehpad. Bien sûr que nous allons le faire. Mais nous ne le mettons pas dans un BS pour avoir l'air de dire... Ce que nous mettons dans le BS, c'est ce que nous allons faire cette année. Ce qu'on dit, on le fait, ce qu'on écrit, on le fait, et on va rajouter des choses pour ce faire. Ce que nous disons, nous le faisons. Ce que nous écrivons, nous le faisons. Nous n'allons pas rajouter des choses pour ne faire, pour le coup, ce qui qui ne serait que de la pub.

Sur le travail en commissions, vous avez tout le loisir d'y poser vos questions. Il n'y a aucune difficulté, vous êtes bienvenus. Monsieur Kuzbyt, si vous le voulez, je vous repasse la parole, puis je laisserai ensuite Monsieur Chapuis répondre.

M. KUZBYT

Merci. Effectivement, en commissions, nous étudions les délibérations et uniquement cela. Nous n'avons pas de réflexion en amont sur vos projets, comment vous voyez les choses, où nous pourrions éventuellement apporter des éléments d'amélioration. Vous nous présentez les délibérations. Je veux bien que ce soit l'objet d'une commission, pas de problème, c'est ce qui nous a été plus ou moins exposé d'ailleurs lors de l'installation de cette commission mais, au final, nous avons quand même le sentiment qu'on nous demande de valider ou d'invalider sans pouvoir amender ou apporter notre expertise ou apporter nos idées. Il ne s'agit pas de choisir les essences d'arbres ou de faire un référendum local dessus mais, quand on a un plan de revégétalisation de notre territoire, sur l'objectif nous pouvons trouver un accord, il n'y a pas de problème, mais quand il s'agit de déterminer un plan d'action pour atteindre cet objectif, c'est-à-dire choisir les endroits, les priorités aussi en termes d'endroits, nous n'avons aucun lieu de débat pour pouvoir améliorer vos propositions puisqu'on ne nous présentera que des délibérations. C'est en ce sens que je dis qu'il n'y a pas d'association des élus de l'opposition puisqu'on nous demande seulement de valider ou d'invalider vos choix.

Ensuite, en conseil municipal, nous vous disons pourquoi nous ne sommes pas d'accord, pourquoi nous sommes d'accord ; éventuellement vous pouvez déformer ou pas, ou vous vous méprenez, et vous êtes obligée de faire la police, comme vous l'avez fait deux fois, et c'est normal, c'est dans votre rôle, mais vous ne pouvez pas dire ou vous étonner que nous considérons que l'association des élus de l'opposition n'est pas suffisante.

M. CHAPUIS

Je me permets de répondre parce que je trouve assez cocasse que vous ayez commencé par illustrer vos propos en prenant la question de la 3^e brigade de police municipale. Nous avons eu cette discussion en commission. Nous avons évoqué cette 3^e brigade. Je pense que la discussion était tout à fait libre. Nous pouvions en discuter ; nous en avons l'occasion. Vous profitez du sujet du budget supplémentaire pour revenir sur cette question -je n'ai aucun souci sur cela. Les propos de Madame la Maire, à l'époque, avaient été avant tout de critiquer le timing. Il faut quand même remettre dans le contexte, en plein cœur d'une crise sanitaire et en plein cœur d'une campagne municipale. Un conseil municipal était réuni quasi uniquement pour discuter d'une proposition de la liste sortante. Nous n'allons pas refaire le débat, mais il me semble que c'est une critique entendable. On en fera l'analyse qu'on souhaite. Ce qui avait été dit à l'époque, c'était que nous manquions d'éléments et que c'était une réflexion qui devait être poussée. Nous l'avons poussée, nous en avons discuté entre nous, nous en avons discuté en commission, avec les agents, parce

que souvent on oublie de mettre les agents qui sont en première ligne dans cette boucle. Nous l'avons fait, nous les avons associés à cette réflexion. Je vais vous dire, depuis que nous avons pris cette décision, chaque jour me confirme que nous avons eu raison. Encore aujourd'hui, au début du conseil, une commerçante est venue me voir pour parler des problématiques qu'elle avait le soir devant son commerce en sortant. Aujourd'hui, nous avons une brigade qui s'arrête à 21 heures. Et ils terminent officiellement à 21 heures, puis faut quand même qu'ils rentrent. Ils finissent leur service à 21 heures. Donc, c'était toute une partie que nous ne pouvions pas couvrir.

Le choix que nous avons fait, il ne vous a pas échappé que ce n'était pas le même que celui qui était envisagé par la précédente majorité. Notre volonté, c'est déjà une brigade qui termine plus tôt, à 1 heure 15 au lieu de 3 heures, ce qui, en effet, laisse un certain nombre de problématiques qui ne seront pas réglées par notre police municipale, mais cela nous permet d'avoir une 3ème brigade qui sera là dès 15 heures 30. Cela veut dire qu'à l'heure de sortie des écoles, des collèges et du lycée, nous n'aurons pas une mais deux brigades qui tourneront. Cela permettra d'avoir une brigade qui pourra se concentrer sur les établissements scolaires. C'est un choix à faire. Globalement, entre 1 heure et 3 heures, l'essentiel des problématiques récurrentes sont liées à des commerces, des bars, etc., qui ferment à ces heures-là. C'est du rôle de la police nationale, et elle le tient. Mais venir sécuriser les sorties d'école, la police nationale ne le fera jamais, parce que ce n'est pas son rôle et qu'elle a encore moins les moyens que nous pour le faire.

Vous évoquiez aussi l'idée des horaires adaptables. Quand je vous disais de prendre en compte les agents, allez leur expliquer que la moitié de l'année, ils vont faire des horaires et que l'autre moitié, il faut qu'ils changent les gardes des enfants, leur organisation familiale, leur rythme de vie personnelle. Allez leur expliquer. Nous pouvons essayer de voir avec eux, nous pouvons en discuter avec eux, mais je suis quasiment certain de l'avis qu'ils auront de cela. On ne fait pas tout en fonction des desiderata des agents, bien sûr, mais c'est à prendre en compte. Honnêtement, quand je vois les problèmes, ces problèmes ne s'arrêtent pas en hiver. Actuellement, il fait froid, nous avons froid dans la salle, il fait froid dehors, on est en hiver, ça y est, et je vous l'ai dit, la difficulté de la commerçante, c'était hier soir. Nous avons des soirées qui sont plus problématiques, comme le 31 décembre, et nous nous adapterons. J'en profite pour remercier les agents de leur engagement formidable, et encore plus dans ces temps compliqués parce que, quand on parle de télétravail, eux ne sont jamais concernés. Ils sont en première ligne, ils l'ont été, ils le seront encore. Ils sont sur le terrain tous les jours, et les problématiques que nous avons en soirée ne changeront pas. Le 24 décembre, le 31 décembre ou l'été, selon la façon dont tombent les jours fériés, etc., ils sont adaptables et ils seront là. Nous en discuterons avec eux, ce n'est pas calé, mais typiquement sur les fêtes, ils seront là plus tard parce qu'ils s'adaptent. Mais avoir des horaires variables en fonction de l'hiver ou de l'été, cela ne fonctionne pas. Cela ne peut pas fonctionner parce que la délinquance ne s'adapte pas aux saisons, la délinquance et toutes les problématiques d'ailleurs -ce n'est pas que la délinquance ; il y a des conflits familiaux, du tapage, etc...

Vous avez amené ce débat, et je suis ravi que vous l'ameniez ici parce que je pense que c'est important que nous soyons très au clair sur ce choix qui est un choix important. Comme vous l'avez dit, nous avons une masse salariale qui est importante. Chaque choix compte et, en l'occurrence, même si nous avons opté pour 3 agents au lieu de 4 avec, à terme, une hausse de 2 effectifs parce que la suppression d'un poste sera liée à un départ en retraite, une hausse au final de 2 agents, c'est un choix important qui n'était pas facile à faire parce que ce n'était a priori pas forcément l'orientation que nous aurions pensé prendre. Mais c'est un choix que nous avons fait en conscience, en responsabilité. Je pense que le contexte dur dans lequel nous sommes et les problématiques que nous avons tous les jours, qui me reviennent tous les jours, et je suis sûr vous reviennent aussi tous les jours, confirment que ce choix était judicieux.

Madame la Maire

J'ajouterai que ce ne sont pas les seuls choix que nous avons faits, mais vous l'avez sans doute noté, en matière de ressources humaines. C'est que nous disions autour du mois de mai puisque, comme l'a dit Monsieur Chapuis, nous nous réunissions pour ce seul objet en pleine période de crise sanitaire, dans des configurations exceptionnelles, ce qui était une proposition de campagne

de la maire de l'époque. Ce que j'avais également dit, c'est que la priorité n'était peut-être pas là et qu'il y avait aussi des priorités sociales, dont j'ai relevé l'importance tout à l'heure en ouverture de conseil municipal également. Vous aurez sans doute noté dans la présentation qui vous a été faite, que non seulement il y a des policiers municipaux, mais aussi des adultes-relais, ce qui est essentiel dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, et qu'il y a également des renforts de travailleurs sociaux. Pour être tout à fait exacte, ces renforts avaient été décidés, mais de manière temporaire, et nous les pérennisons. Et puis, il y a aussi la création de postes d'apprentis sur des champs qui nous semblent importants, ce qui signe aussi notre engagement à accompagner les plus jeunes dans la construction d'un parcours professionnel par la voie de l'apprentissage. Ce n'est donc pas la seule décision qui est prise.

Je voulais solliciter également Monsieur Dunou, si on peut lui apporter un micro, pour qu'il nous parle de la problématique des toilettes qui, je dois le dire, nous a beaucoup occupées. Cela a l'air tout bête comme cela, mais ne pas avoir les équipements adaptés sur un marché, cela n'est pas rien.

M. DUNOU

Merci Madame la Maire, bonsoir à toutes et à tous. Sur cette problématique d'hygiène, nous avons été interpellés, la première semaine de notre mandat, par tous les commerçants passagers et sédentaires, du marché. Cela faisait un an et demi qu'il n'y avait pas de toilettes pour les commerçants, en sachant qu'ils partent de chez eux, pour certains, à 5 heures du matin et qu'ils rentrent chez eux à 14 heures l'après-midi. Des problèmes d'hygiène donc pour les femmes, pour les hommes, dans un centre commercial en pleine rénovation de travaux de peinture, de ravalement de façade -pour un homme, il est plus facile d'aller faire ses besoins sur un mur mais, pour une femme, c'est beaucoup plus délicat. Donc, j'ai pris le problème à bras le corps avec l'équipe, et nous avons fait ce choix d'investir dans une remorque autonome de WC hommes-femmes qui va permettre, à la fois d'offrir des conditions d'hygiène décentes pour les hommes et pour les femmes du marché, pour les commerçants. Pour information, les WC d'Orléans Métropole qui sont sur le boulevard de Lamballe -côté BNP- sont défectueux, non réparables, depuis deux ans. Donc, il n'y avait pas de toilettes possibles pour les Fleurysois, les Fleurysoises et les commerçants. Il a fallu faire le choix de louer des toilettes sèches pour mettre cet équipement à disposition le temps que la remorque arrive, puisqu'il y a des délais très longs pour pouvoir acheter ce genre de produits.

Nous avons fait économiser de l'argent en dépensant de l'argent. Cela peut vous paraître bizarre mais la location pour 6 mois représentait environ 10.000€ pour 2 toilettes sèches que nous aurions stockées dans les services techniques de la ville. Alors, nous avons fait le choix d'acheter 2 WC secs, dont 1 WC accessible aux personnes en situation de handicap. Tout cela pour dire que nous avons des conditions d'hygiène qui n'étaient pas seulement non disponibles, mais qui n'existaient pas sur la ville de Fleury-les-Aubrais. Quand nous allons pouvoir organiser des manifestations, des forums et toutes ces choses-là, nous aurons des conditions décentes d'hygiène à mettre à disposition des publics et des personnes qui viennent sur la ville de Fleury-les-Aubrais. Tout cela pour un coût de 36.000€ pour la remorque et 7.000€ pour 2 WC secs, dont un pour personne à mobilité réduite. Il faut bien prendre conscience que cela faisait un an et demi qu'il n'y avait pas ces conditions d'hygiène, au sens propre, pour les hommes et les femmes de Fleury-les-Aubrais.

Madame la Maire

Pour compléter le propos, puisque vous évoquiez les toilettes boulevard de Lamballe, cela relève de la Métropole -cela a été transféré à la Métropole. Quand nous nous en sommes inquiétés, il s'est avéré que l'équipement était tellement ancien qu'il n'existait plus de pièces détachées pour le réparer. Je vous propose de passer au vote.

M. DOMINGUES

Pour rebondir sur la question des toilettes, cela ne m'étonne pas que les commerçants en parlent. Nous passons par des systèmes de location. Il y avait un système de toilettes en location pour les commerçants, solution transitoire en attendant une solution plus pérenne. Effectivement, c'est bien

d'investir dans des toilettes.

Nous nous abstiendrons concernant ce BS. Vous avez plusieurs mesures liées à votre plan d'urgence dont nous ne partageons pas la totalité des points. Toutefois, de nombreuses décisions ont été prises durant notre période, la période où nous étions aux manettes. Les grands équilibres sont bons, je le rappelle une fois de plus. Par contre, attention, nous espérons qu'un plan d'urgence ne sera pas une habitude au vu des dépenses affectées car la capacité d'autofinancement de notre commune sera impactée et les finances de notre ville d'autant. Nous nous abstiendrons donc.

M. KUZBYT

Explication de vote aussi. Vous aurez compris notre interrogation sur ce budget supplémentaire. Notre position sera de voter contre. En espérant à l'avenir, peut-être, que d'une part vous surveilliez de très près, comme le lait sur le feu, la masse salariale, puisque cela a été évoqué, mais également que puissiez mettre en œuvre des projets de long terme pour notre commune et ses habitants et pas seulement des choses en urgence, même si parfois cela peut être utile, en associant autant que possible les habitants, et également l'ensemble des élus de notre commune. Merci.

Madame la Maire

Très bien, merci. Je veux relever une petite contradiction. C'est compliqué car, quand c'est de l'urgence, si vous nous demandez de prévoir à long terme en trois mois de temps, je pense que cela ne va pas être pensé comme il le faut. J'ai noté votre opposition sur ce budget supplémentaire qui est largement teinté d'écologie et je m'en étonne un peu. Je soumetts au vote.

**Adopté à la majorité par 26 pour et
3 contre : M. BLANCHET, M. KUZBYT, Mme BOUR
6 abstentions : Mme MULLER, M. DOMINGUES, M. SILLY, Mme DINIZ SALGADO,
M. VITEUR, Mme DOUZON**

GESTION FINANCIERE

4) Budget supplémentaire du budget annexe " vente d'un livre " 2020 -adoption

M. LACROIX, Adjoint, expose

Le projet de budget supplémentaire 2020 pour le budget annexe « vente d'un livre » est présenté au conseil municipal.

Il est rappelé que le budget est voté par nature. Il est proposé de procéder à un vote global au niveau du chapitre.

Vu l'avis favorable de la commission des finances – ressources humaines en date du 13 octobre 2020,

Vu l'exposé de Monsieur Bruno Lacroix, adjoint aux finances,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

-adopte le budget supplémentaire du budget annexe « vente d'un livre » 2020 qui s'équilibre à hauteur de 6.975,10€ (uniquement sur la section de fonctionnement).

Madame la Maire

Je vous sollicite.

Adopté à l'unanimité.

GESTION FINANCIERE

5) Budget supplémentaire du budget annexe " centre culturel " 2020 -adoption

M. LACROIX, Adjoint, expose

Le projet de budget supplémentaire 2020 pour le budget annexe du centre culturel est présenté au conseil municipal.

Il est rappelé que le budget est voté par nature. Il est proposé de procéder à un vote global au niveau du chapitre.

Vu l'avis favorable de la commission des finances – ressources humaines en date du 13 octobre 2020,

Vu l'exposé de Monsieur Bruno Lacroix, adjoint aux finances,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

-adopte le budget supplémentaire du budget annexe « centre culturel » 2020 qui s'équilibre à hauteur de 223.693,71€ dont :

- 179.651,89€ sur la section de fonctionnement,
- et 44.041,82€ en investissement (dont 11.483,65€ de reports en dépenses).

Madame la Maire

Je vous sollicite.

Adopté à l'unanimité.

Madame la Maire

Je voudrais préciser aux personnes du public qu'il est 21 heures, que c'est donc l'heure du couvre-feu. Je voudrais bien vous faire une attestation mais elle ne serait pas valable parce que la loi ne donne pas de dérogation pour le public qui assiste aux assemblées. Ce n'est pas moi, c'est la loi.

(Une personne du public s'adresse à Madame la Maire)

Madame la Maire

A qui aviez-vous demandé, Madame ? Vous aviez appelé à la mairie ? Mon cabinet me dit qu'il a été sollicité par deux personnes, et que sa réponse a été que cela n'était pas possible. Je suis désolée, mais ce sont les textes nationaux. Nous allons informer. Au revoir, Mesdames et Messieurs.

RESSOURCES HUMAINES

6) Actualisation du tableau des emplois et des effectifs au 1er novembre 2020

M. LACROIX, Adjoint, expose

La collectivité poursuit une démarche systémique de gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs avec un pilotage actif et réaliste des emplois de la collectivité dans une double logique, réglementaire et prévisionnelle.

Le tableau des emplois, ***joint en annexe***, fixe la liste par filière et catégorie (ciblant ainsi le grade d'entrée) des emplois permanents à temps complet et non complet confiés aux agent.e.s soumis.e.s au statut de la fonction publique territoriale et au droit public, et prend en compte les évolutions des services.

Parmi les postes permanents, sont inclus ceux pouvant être pourvus par un.e agent.e contractuel.le, quelle que soit la nature des besoins pour lesquels l'autorité territoriale est autorisée à recruter.

Le présent tableau fixe également la liste des emplois non permanents, pourvus par des agent.e.s contractuel.le.s correspondant à des besoins saisonniers ou tout autre emploi pour lequel la collectivité peut justifier de la non permanence du besoin.

Conformément aux obligations réglementaires, la collectivité joint chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée.

Il est proposé au conseil municipal les transformations suivantes :

- sur les emplois fonctionnels : directeur.trice des services techniques (DGA ST) en directeur.trice général.e adjoint.e (DGA),
- rectification administrative la quotité du poste d'adjoint.e à la crèche familiale représentant actuellement un poste à temps plein en un poste à temps non complet correspondant à 0,5 équivalent temps plein,
- l'appellation du poste de responsable de brigade de nuit en responsable de brigade,
- la catégorie des 2 postes de responsable de brigade de catégorie C en catégorie B.

Il convient également :

-de créer :

- 3 postes d'apprenti.e.s,
- 4 postes d'adultes-relais,
- 3 postes d'accroissement temporaire d'activité.

-de supprimer le poste de chef.fe de salle de vidéoprotection.

Ce tableau des emplois sera enrichi très prochainement avec notamment, par emploi, le grade ou les grades d'entrée et de sortie, dans le cadre des exigences légales des lignes directrices de gestion prévues par la loi de la transformation publique.

Vu l'exposé de Monsieur Bruno Lacroix, adjoint aux ressources humaines,

Vu les articles L2121-29, L2313-1, R2313-3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Vu la délibération relative au tableau des emplois et des effectifs en date du 1^{er} novembre 2020,

Vu l'avis du comité technique du 25 septembre 2020,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- **approuve** la mise à jour du tableau des emplois **joint en annexe** au 1^{er} novembre 2020 avec la modification ci-dessus.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget de la ville.

M. SILLY

Le tableau est plutôt intéressant parce que, quand on découvre et qu'on n'a jamais été élu, c'est plutôt intéressant d'avoir le passif et l'actuel, en tout cas que le tableau traduise l'évolution et en rende compte. Je n'ai pas tellement de question sur tout ce qui concerne la requalification, la réécriture, le travail de sémantique qui est contenu dans la première partie de la délibération avec les modifications. Concernant les créations, cette fois-ci, sur les apprentis, vous en avez parlé tout à l'heure lorsque nous parlions du budget -j'ai même cru que nous étions passés à une autre délibération, je trouve cela bien, forcément. Au regard de mon passé et de mon expérience, je trouve cette approche encore plus intéressante, surtout dans le contexte où les entreprises vont peut-être hésiter à prendre des apprentis. Qu'une collectivité assume un risque à accueillir ces jeunes, ces apprentis, je trouve cela bien. Je souhaiterais peut-être un éclairage sur les destinations parce que, souvent, sur les questions d'apprentissage et l'accueil dans les collectivités locales -et particulièrement dans les mairies- nous sommes souvent sur des fonctions, j'allais dire très opérationnelles, sur les secteurs espaces verts ou sur les crèches. Y a-t-il des fléchages, et notamment dans les services supports ? Je pense à la direction de la communication, à la direction des finances. C'est mon premier point.

Le deuxième point concerne les adultes-relais avec les 4 postes supplémentaires. On ne peut que se féliciter d'avoir à nouveau une amplification de ce qui a été fait par le passé à Fleury. Des adultes-relais supplémentaires dans les quartiers, cela veut dire de l'humain en plus aux côtés des habitants, et nous savons qu'ils en ont besoin, peut-être encore davantage dans nos quartiers « politique de la ville » et surtout en ces périodes. Le doublement est plutôt intéressant. Par contre, j'ai une question d'ordre non quantitatif mais plutôt qualitatif : plus nombreux, d'accord, mais quelle en est la répartition dans les différents quartiers ? Nous savons qu'aujourd'hui, pour la maison pour tous, cela va être corrigé avec l'ouverture des préfabriqués sur le quartier des Ormes du mail, mais la répartition va-t-elle se faire sur ces 3 quartiers ? Vous avez peut-être fléché une priorité sur un quartier en fonction des retours ? C'était ma première question sur les adultes-relais.

Et puis, nous le savons aujourd'hui, je crois que Monsieur Lacroix le disait tout à l'heure, c'est un dispositif intéressant qui est financé par des partenaires comme l'Etat par exemple. Donc, c'est un coût mineur pour la collectivité et un outil de déploiement de solidarité, de citoyenneté, d'écoute des habitants. Néanmoins, aujourd'hui, ces adultes-relais expriment des difficultés, ou peut-être un sentiment de manque d'équité au regard de ceux qui peuvent avoir d'autres statuts au sein de la collectivité et participer à des missions de médiation, d'animation sociale. Même si nous sommes dans un cadre légal qui encadre bien leur statut, de quelle manière pourrions-nous les valoriser ? De quelle manière pourrions-nous les accompagner sur ce qu'ils peuvent ressentir comme un manque d'équité ?

Et puis ma troisième question, c'est : Plus d'adultes-relais, mais aujourd'hui qui les écoute ? Ne voyez aucune malice dans ma question ; je vais m'expliquer. Qui les écoute parce qu'ils sont à la fois les oreilles et les yeux de la collectivité dans les quartiers. C'est intéressant. Si on peut et si on le sait, la hiérarchie administrative les écoute, les entend, consigne ce qu'ils peuvent dire et déploie des solutions concrètes aux problèmes qui sont remontés. Quels politiques, aujourd'hui, les écoute, au sens des élus ? C'est une question sur laquelle nous revenons mais nous avons déjà eu la discussion sur les référents de quartier du côté des élus, des conseillers municipaux, des adjoints, qui pourraient être en charge d'un secteur de la ville. Je voulais savoir aujourd'hui comment ce réseau de pilotage ou d'écoute des adultes-relais jusqu'aux politiques se met en place ?

Voilà quelques questions plutôt positives. Nous trouvons cela intéressant ; c'est la position du groupe.

Madame la Maire

Sur la question des apprentis, je vais laisser Monsieur Lacroix répondre ; je pense qu'il a tous les éléments. Il y a notamment des exigences particulières. Il y a notamment les centres sociaux qui sont les maisons pour tous. Il y a aussi des dispositifs de l'Etat qui permettent d'avoir des adultes-relais. C'est une possibilité, ce n'est pas une obligation, c'est-à-dire qu'ils sont financés -moi-même au départ j'avais un peu de mal à me repérer- à 95% du traitement du minimum légal. Quand la collectivité rémunère plus, c'est elle qui prend en charge cette différence. Quand je dis la collectivité, cela peut être une collectivité ou une association. Ce sont des agents qui sont embauchés de manière temporaire, je dois le dire, parce que c'est l'esprit du dispositif, pour agir sur les quartiers prioritaires de la ville. Ne vous attendez pas à voir des adultes-relais sur l'ensemble du territoire de Fleury parce que ce n'est pas le sens de ce dispositif -l'Etat interviendrait immédiatement et il aurait raison. Ils ont pour vocation de travailler sur les 3 quartiers prioritaires.

Petite précision importante, puisque nous allons en recruter, j'adresse un message : s'il y a des gens qui nous écoutent et qui pourraient être intéressés ou connaîtraient des personnes qui seraient intéressées, ce sont des gens qui habitent forcément dans un quartier prioritaire de la ville et qui sont en situation de sans emploi. Ce dispositif est vraiment du gagnant-gagnant : être un interlocuteur pour les gens dans les quartiers tout en offrant à quelqu'un qui est dans une situation un peu compliquée de s'inscrire dans un parcours. La collectivité -c'est la condition de l'Etat- s'engage à l'accompagner pour que ce soit un parcours qui se construise dans le temps. C'est bien pour cela que ce n'est pas un emploi pérenne ; la collectivité ou l'association qui emploie doit accompagner la personne pour qu'elle se projette dans un avenir professionnel. Il faut l'aider à établir son propre projet.

Vous l'aurez compris, ces nouveaux adultes-relais interviendront sur les quartiers prioritaires de la ville. Il n'empêche qu'à mon avis, il y a une petite réflexion à conduire : qu'ils ne soient pas les uns et les autres enclavés dans leur quartier, mais qu'il y ait une dynamique de dialogue entre eux parce que, et c'est tant mieux, nous n'avons pas des gens qui sont dans un quartier et qui restent. Des jeunes et des moins jeunes vivent leur ville et traversent les quartiers. Je pense que c'est bien qu'il y ait un peu de transversalité autour de ces 3 quartiers pour les adultes-relais.

M. SILLY

Je suis tout à fait d'accord avec vous. Mais peut-être que vous n'avez pas perçu le caractère sous-jacent de ma question. Derrière les adultes-relais, même si vous l'avez dit, et c'est très intéressant que ces adultes-relais puissent tourner d'un quartier à l'autre, parfois même être sur la frontière, voire dépasser la frontière de ces quartiers, lorsqu'il y a un groupe scolaire de l'autre côté de la rue et qu'il n'est plus dans le même quartier, aujourd'hui, dans la pratique -c'est ce qui se produit- les adultes-relais ne restent pas dans le périmètre du quartier. Je trouve que c'est plutôt intéressant comme approche, très concret, et cela ne se borne pas aux limites administratives qui peuvent parfois être contraignantes. Le caractère sous-jacent de ma question était le suivant : quel est le référent politique élu sur le quartier à la portée de ces adultes-relais mais aussi de ses habitants ?

Je ne sais pas si vous avez envie de répondre à cette question maintenant, mais cela me semble intéressant parce que les adultes-relais expriment une inquiétude sur les conditions de travail - nous en avons longuement parlé- mais aussi sur une écoute. Quelque part, cela concrétise leur travail lorsqu'ils entendent quelque chose, lorsqu'ils relèvent une problématique et qu'ils vont jusqu'à avoir un interlocuteur politique qui, derrière, peut faire redescendre dans les services sur lesquels ils n'ont pas forcément de porte d'entrée. Cela me paraît intéressant pour ces deux raisons : l'aspect administratif pour ces agents apparentés de la ville et les habitants tout simplement.

Madame la Maire

C'est un sujet que je vais aborder avec eux bien évidemment, mais cela ne concerne pas qu'eux. J'ai envie de vous dire qu'ils n'ont pas seulement un élu ; ils ont tous les élus. Je me suis peut-être mal fait comprendre tout à l'heure sur la question de la territorialité. Evidemment, ils ne sont pas enfermés dans leur quartier ou dans les 3 quartiers, mais ils sont là pour accompagner les publics de ces quartiers. Nous entendons bien que les publics de ces quartiers soient dans le centre-ville, et ils ont évidemment toute vocation à les accompagner quand ils sont ailleurs que dans leur quartier.

Sur les référents politiques, j'ai envie de vous dire qu'ils en ont 3 en fait. Ils ont à la fois moi-même, l'adjointe en charge des questions de solidarité et de cohésion, Madame Borgne, et également Monsieur Chapuis sur les quartiers. Si votre question est de demander si nous allons mettre en place un système d'élus référents pour chaque quartier, la réponse est non, pas selon le système antérieur. Nous réfléchissons à ces choses-là, mais selon le même système.

M. LACROIX

Juste une réponse par rapport aux apprentis. Madame la Maire le disait et vous l'avez souligné aussi, nous accordons une importance à accompagner des jeunes en apprentissage dans la collectivité. Dans la période, cela risque d'être encore plus prégnant. Il ne s'agit pas de prendre, comme cela peut se faire à des endroits, des jeunes en apprentissage pour compenser l'absence de postes de fonctionnaires territoriaux qui ne seraient pas là. Le but est de prendre des jeunes en apprentissage que nous puissions accompagner, former, développer, émanciper -c'est tout le but de l'apprentissage- et non uniquement remplacer un poste vacant par un apprenti. Cela ne se met en place comme cela ; il faut fixer un objectif. Nous pouvons aller vers une dizaine d'apprentis, aussi bien sur des stages dans le cadre de diplômes ou des stages de découverte de 3^e, enfin tout un tas de demandes de stage dans tous les domaines quasiment. Là aussi, la collectivité a une capacité d'accueil, dans tous les domaines, mais malheureusement, à un moment donné, nous sommes obligés de répondre négativement à certaines demandes car il faut toujours qu'il y ait un tuteur chez nous pour former le jeune. En tout cas, la volonté reste là. C'est un premier pas voire une étape supplémentaire.

Madame la Maire

Je pense que nous avons répondu à vos questions. Nous mettons au vote cette actualisation du tableau des emplois.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DURABLE - VILLE EQUITABLE

7) Travaux de rénovation des chaufferies Brel et Curie -demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local

M. VARAGNE, Adjoint, expose

Suite à un second appel à projets dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la ville de Fleury-les-Aubrais sollicite une subvention pour ses travaux de rénovation des chaufferies des groupes scolaires Brel et Curie.

La ville de Fleury-les-Aubrais a accéléré sa démarche de réduction des consommations d'énergies

sur son patrimoine immobilier. A ce titre, de nombreuses chaufferies gaz ont été rénovées ces dernières années, et certaines transformées en sous-station alimentées par son réseau de chauffage urbain biomasse.

Ces deux sites ont été identifiés comme prioritaires pour la rénovation de leur chaufferie (surconsommation de gaz naturel, vieillissement des installations et risques de pannes importants, etc...).

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 203.000,00€ HT (243.600,00€ TTC), financé comme ci-dessous :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux	203.000,00€	DSIL	112.400,00€
		Conseil Départemental	50.000,00€
		Autofinancement	40.600,00€
TOTAL	203.000,00€	TOTAL	203.000,00€

Le projet s'inscrit dans les grandes priorités thématiques conformément à l'article L2334-42 du Code général des collectivités locales dans le cadre de la rénovation thermique des bâtiments publics.

Cette opération est éligible à la DSIL.

Vu l'exposé de Monsieur Sébastien Varagne, adjoint au patrimoine bâti,

Vu l'avis favorable de la commission des finances – ressources humaines du 13 octobre 2020,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- **valide** les travaux de rénovation des chaufferies des groupes scolaires Brel et Curie pour un montant de 203.000€HT,
- **sollicite** une subvention au titre de la DSIL pour un montant de 112.400€ soit 55,37% du montant du projet,
- **autorise** Madame la Maire à signer tous les documents à intervenir.

Madame la Maire

Des questions ?

M. DOMINGUES

Madame la Maire, je voudrais simplement souligner l'importance effectivement des chaufferies Brel et Curie. C'est une bonne chose. Nous voterons pour, vous vous en doutez. Si, en plus, nous pouvons atteindre un tel niveau de subvention, c'est une bonne nouvelle pour la collectivité.

Madame la Maire

Cela répond aussi à votre question de tout à l'heure, Monsieur Domingues, puisque là nous sommes sur le volet « plan de relance » de la DSIL, avec des thématiques particulières, mais nous sommes sur ce volet-là des subventions de l'Etat, même si, dans le plan de financement, il est aussi fait état de recettes possibles du côté du conseil départemental.

J'en profite pour vous donner deux réponses, Monsieur Kuzbyt, concernant vos questions tout à l'heure, puisque vous évoquiez des subventions inscrites au budget du conseil départemental à hauteur de 105.000€. Là, vous avez 50.000€, que nous ne demandons pas, mais nous indiquons à quoi cela renvoie. Je n'ai pas le détail, mais il y aurait également pour, au total, 50.000€ pour la rampe d'accès PMR à La Passerelle et la rénovation d'aires de jeux pour la mise en conformité des sols souples. Je soumetts au vote dans les termes donnés par Monsieur Varagne.

Adopté à l'unanimité.

Madame la Maire

Monsieur Fourmont va rapporter la délibération n°8. Nous les voterons séparément, mais je crois qu'il va nous proposer que nous abordions de manière groupée les délibérations n° 8, 9 et 10.

DEVELOPPEMENT DURABLE - VILLE EQUITABLE

8) Travaux d'installation d'îlots de fraîcheur -demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local

M. FOURMONT, Adjoint, expose

Suite à un second appel à projets dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la ville de Fleury-les-Aubrais sollicite une subvention pour ses travaux d'installation d'îlots de fraîcheur.

Face à la fréquence et à l'intensité des vagues de chaleur, la ville de Fleury-les-Aubrais souhaite végétaliser et /ou rafraîchir les espaces denses et minéralisés afin de lutter contre les îlots de chaleur urbains.

Pour cela, deux premiers lieux ont été repérés, il s'agit de l'école Henri-Wallon qui dispose d'une cour uniquement minérale, et la place Abbé Pasty située en centre ville, secteur Lamballe, qui est très exposée à la chaleur et sur laquelle aucun arbre de haute tige n'est planté.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 98.094,00€ (117.712,80€ TTC), financé comme ci-dessous :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux	98.094,00€	DSIL	78.475,20€
		Autofinancement	19.618,80€
TOTAL	98.094,00€	TOTAL	98.094,00€

Le projet s'inscrit dans les grandes priorités thématiques conformément à l'article L2334-42 du Code général des collectivités locales dans le cadre du réaménagement des espaces publics pour lutter contre les îlots de chaleur.

Cette opération est éligible à la DSIL.

Vu l'exposé de Monsieur Johann Fourmont, adjoint à la transition écologique,

Vu l'avis favorable de la commission des finances – ressources humaines du 13 octobre 2020,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- **valide** les travaux d'installation d'îlots de fraîcheur pour un montant de 98.094,00€HT,
- **sollicite** une subvention au titre de la DSIL pour un montant de 78.475,00€ soit 80% du montant du projet,
- **autorise** Madame la Maire à signer tous les documents à intervenir.

M. DOMINGUES

Merci et merci aussi de regrouper les délibérations, parce que nous avons de toute façon des propos qui regroupaient ces délibérations. Vous nous demandez, en l'occurrence, de voter des demandes de subventions, donc nous voterons bien évidemment pour. Ensuite, concernant les projets financés -îlots de fraîcheur, micro-forêt, revégétalisation de l'avenue Oradour-sur-Glane- nous soutenons votre volonté, que nous partageons aussi, d'embellir la ville mais nous ne sommes pas forcément très convaincus de la pertinence de mettre une micro-forêt en centre-ville, pour plusieurs raisons. Nous savons que sur la métropole, nous avons des difficultés liées aux rats notamment. En mettant une micro-forêt en plein centre-ville, n'a-t-on pas peur que ce soit un lieu où viennent se réfugier des rats qui circulent un peu partout sur la métropole ? Deuxièmement, concernant cet espace, n'a-t-on pas peur que cela favorise une activité commerciale illégale car cela permet d'être caché en centre-ville ? Je pensais l'innovation en centre-ville avec le fait de résidentialiser certains lieux. Donc n'a-t-on pas peur que cette micro-forêt devienne un lieu favorisant -vous m'avez compris- l'activité illégale ? Nous avons peur que ce soit une « fausse bonne idée » en termes d'implantation, par exemple.

Et puis, vous soulignez, Monsieur Fourmont, la rapidité du développement de la forêt. Nous savons que nous avons pas mal d'espaces verts à entretenir dans la collectivité pour une équipe municipale qui a la taille qu'elle a. Et donc, potentiellement, c'est autant d'espaces supplémentaires à entretenir. Est-ce aussi intégré et identifié, au-delà de la question d'investissement, dans le fonctionnement, que vous aurez davantage d'espaces à entretenir ? Nous savons la difficulté qui est celle de l'équipe municipale à entretenir les espaces verts dans la collectivité. Nous comprenons bien que ces mesures viennent du plan d'urgence, nous l'évoquons tout à l'heure, mais nous souhaitons quand même vous rappeler que, dans vos promesses, vous aviez inscrit, tout comme nous, l'idée de mettre des caméras mobiles pour les dépôts d'ordures sauvages. Nous rappelons aussi que, là, vous identifiez les premières priorités, mais attention parce que, dans les priorités que vous aviez identifiées, il y avait aussi ces caméras mobiles, et il ne faut pas les oublier. Quand nous parlons d'embellissement de la ville, ce sont aussi ces questions-là que nos deux listes portaient. Nous sommes beaucoup relancés par les habitants sur ces questions de gestion des déchets sur la collectivité. De manière générale, nous savons bien qu'il n'y a pas que Fleury qui est touché par cette question. Pendant la campagne, vous aviez promis de régler ce souci, et donc, on nous rappelle souvent que vous l'aviez promis. Or, nous voyons ce soir que ce n'est pas dans les premières priorités que vous budgétez.

Ensuite, concernant votre volonté de planter des arbres à hautes tiges dans la cour de l'école Henri Wallon, c'est intéressant mais on revient aussi sur l'idée que nous échangeons tout à l'heure sur les bâtiments. C'est intéressant de faire un îlot dans la cour ; vous soulignez le fait de planter des arbres à haute tige. Mais nos écoles ont toutes un certain nombre d'années, donc ne faudrait-il pas plutôt prévoir, peut-être en complément, de faire des travaux de rénovation thermique, une fois de plus en bénéficiant du plan de relance gouvernemental pour avoir un îlot de fraîcheur dans la cour mais avoir aussi des locaux qui s'y prêtent un peu plus ?

Pour résumer, nous vous interpellons sur la cohérence globale du projet, et que cela ne s'arrête pas à planter quelques arbres ou quelques fleurs, mais d'être sur une approche plus globale intégrant notamment le coût de fonctionnement futur pour l'entretien et la rénovation thermique des bâtiments.

Je voudrais juste une précision sur la délibération n° 10 -vous avez certainement la réponse. Au niveau d'Oradour-sur-Glane, nous sommes sur la voirie métropolitaine et nous sommes sur un investissement que vous voulez porter au niveau de la collectivité. Nous sommes sur leur terrain entre les deux voiries métropolitaines. N'est-ce pas plutôt du domaine de la Métropole ? C'est une question.

Mais c'est bien, en tout cas, que la revégétalisation de cet endroit soit faite en complément du renouvellement de l'éclairage que nous avons initié et qui est en cours en ce moment. Cela va embellir un peu plus la rue. Ensuite, il y aura le sujet de la voirie qui est aussi fatiguée.

Voilà pour les principales questions. Merci d'avance pour vos réponses.

M. FOURMONT

Merci Monsieur Domingues.

Madame la Maire

Je vais laisser Monsieur Fourmont répondre sur la micro-forêt et sur l'avenue d'Oradour. Ensuite, Monsieur Chapuis vous répondra sur les questions des caméras. Vous avez raison, c'était un engagement important que nous ne lâchons pas.

M. FOURMONT

Tout d'abord, il y a eu une commission il y a quelques semaines de cela. Cette commission était une présentation, dans sa globalité, des 7 axes concernant la transition écologique. Les services avaient commencé à travailler sur les choix des sites, parce qu'une micro-forêt, c'est très technique ; on ne plante pas cela n'importe où, on ne plante pas n'importe quoi, et bien sûr, pas à n'importe quel moment de l'année.

Pour Monsieur Domingues -je vais essayer de reprendre les choses dans l'ordre- tout d'abord, je ne suis pas très convaincu par l'arrivée des rats dans cette forêt. Moi, je suis plutôt convaincu d'un retour des abeilles et des oiseaux. Nous aurons 70 espèces d'arbres bien choisis. Nous nous sommes basés sur l'Observatoire régional de la biodiversité (ORD) pour choisir les essences. Cela va du sorbier en passant par l'érable -je vous passe les noms en latin des arbustes- au cassis géant, etc... Je vous le dis en français.

Par rapport à la délinquance, sur une micro-forêt, nous sommes à 5 ou 6 arbres du mètre carré, en sachant qu'elle sera dégagée autour et qu'il y aura une accessibilité devant pour, par exemple, des personnes handicapées -qui pourraient participer d'ailleurs à l'implantation de la forêt au tout départ. Donc, quand vous parlez de ce qui pourrait être caché, nous sommes sur 5 à 6 arbres du mètre carré une fois que cela aura poussé, sans oublier d'autres arbres qui viendront de façon naturelle grâce aux oiseaux qui feront leur travail, et pourquoi pas des écureuils aussi.

Par rapport au travail des salariés, une micro-forêt fait sa vie toute seule une fois qu'elle a été plantée.

Quand nous parlons des îlots de fraîcheur, nous sommes sur des structures qui font à peu près 50m² et, en termes de hauteur, nous sommes à 5 mètres. Cela représente une tonne au sol et cela fait 50m² d'envergure. Il y aura des détecteurs qui permettront aux salariés de la ville d'être avertis lorsque le bassin baissera en niveau, donc ils ne les rempliront qu'à ce moment-là. Il n'y aura pas énormément de travail supplémentaire, en sachant que nous sommes dans une globalité.

Vous avez 15.000€ d'investissement sur de la plantation durable. Nous avons réfléchi à 21 sites ; 15 ont déjà été définis. Ces 15 sites vont être sur de la plantation durable. Ce sont 15.000€ pour à peu près 25.000 bulbes. Ces plantes, une fois qu'elles seront en terre, vont faire leur vie également. Elles vont se développer et nous en avons pour 10 à 12 ans. Ces sites, ce sont les mêmes sites où il n'y aura plus d'intervention de l'homme. Il y aura l'intervention de l'homme au départ et ensuite cela fera sa vie pendant 10 à 12 ans.

Pour l'avenue d'Oradour-sur-Glane, nous sommes sur une question technique... vous parliez de la Métropole et de ses interventions. Si je me souviens bien, c'est bien la ville de Fleury-les-Aubrais qui posait les bacs, qui arrosait les fleurs et qui les entretenait. Là, nous aurons une plantation avec une plante très résistante, le trèfle nain. Ce sera une coulée verte sur toute la zone, sur 1.400m².

Pour l'école Henri Wallon, des arbres ont été détruits, du fait de maladies, de la sécheresse. Ils n'ont jamais été replantés. C'est choisi avec les services, avec Monsieur Varagne et Madame Monsion. Nous avons fait le tour de toutes les écoles, de tous les sites sur lesquels nous pourrions implanter ces îlots de fraîcheur. Nous avons choisi, avec les services, l'école Henri Wallon qui, pour nous, semblait la plus bitumée.

Nous aurions pu aussi, pourquoi pas, parler du centre de loisirs, de la maison pour tous. Tout casser coûte extrêmement cher ; refaire une école, la réhabiliter en termes de cour, cela coûte de l'argent. Là, nous avons des structures qui pourront être utilisées sur la cour Henri Wallon, et le jour où nous pourrions peut-être avoir un budget qui nous permettra de refaire cette cour, nous pourrions déplacer cette structure mobile sur une autre cour d'école ou sur un autre site de la ville.

Je pense vous avoir à peu près répondu, Monsieur Domingues.

M. CHAPUIS

Sur la question des déchets et des caméras nomades, en effet, nous sommes mobilisés depuis le début. Depuis juillet, nous cherchons des solutions. Nous ne sommes pas les seuls à en chercher ; comme vous le disiez, c'est une problématique largement partagée par les autres villes de la métropole, mais pas seulement. C'est une problématique assez généralisée. C'est un sujet qui s'aggrave. Nous essayons de trouver des solutions.

Plusieurs choses nous ont ralenti. La première, c'est que c'est une compétence essentiellement métropolitaine, donc cela a nécessité un travail en commun et une réflexion commune parce que c'étaient des échanges. Nous essayons de trouver des solutions innovantes, et qui soient fermes, pour mettre un terme rapide efficacement aux dépôts. C'est un dialogue que nous avons noué avec la Métropole et avec sont pôle territorial Nord qui est compétent sur ces questions. Ce sont des échanges qui n'avaient pas été faits jusqu'ici, donc il faut le temps de travailler en commun.

Sur les caméras, il y a aussi des considérations techniques évidentes, justement du fait qu'elles soient nomades. Cela présente un certain nombre de contraintes sur lesquelles nous travaillons.

Nous espérons revenir très vite vers vous avec des mesures mises en place, avec des outils mis en place, mais nous avons ces contraintes de responsabilité et techniques. Mais nous n'oublions pas. Nous le savons aussi. Vous le disiez, nous aussi nous avons le retour des habitants sur cette problématique, et nous le voyons ici tous les jours. Mais les textes ne nous permettent pas d'intervenir facilement sur ces questions, ce qui est quand même assez fou quand on voit la problématique qui peut paraître assez simple. Quand il y a des déchets dans la rue, cela peut nous paraître très simple d'intervenir mais, en fait, aujourd'hui, c'est très compliqué pour nous de le faire. Vous serez bien sûr associés à l'avancée de chaque étape de ces questions-là, et nous y œuvrons tous les jours avec la Métropole, avec nos conseils juridiques, avec la police municipale qui est aussi mobilisée sur ces questions. Nous reviendrons très vite vers vous avec des solutions.

Madame la Maire

Sur les caméras nomades, Monsieur Chapuis a évoqué un plan plus large que les seules caméras nomades. Il y a la question de nettoyer quand il y a des déchets, et la question de verbaliser celles et ceux qui déposaient leurs ordures là où ils ne le peuvent pas. On ne peut pas toujours verbaliser si facilement, mais en revanche, on peut regarder à la facturation des frais d'enlèvement, ce qui, financièrement, pour les gens a le même effet. Moi je m'en fiche si juridiquement parlant, c'est procès-verbal ou la facturation de frais d'enlèvement. Au final, cela revient au même. Et il y a la question des caméras, et la question de la sensibilisation à l'éducation.

Pour les caméras, une des difficultés -vous devez connaître cela, Monsieur Domingues ; cela va vous parler- est le raccordement au réseau informatique. Il n'y a pas d'empêchement, des communes d'ailleurs mettent des caméras nomades, mais une difficulté à les intégrer à notre système informatique pour avoir les images parce que, sans vouloir polémiquer, il y a notamment des délibérations pour permettre de rapatrier les images des caméras aux arrêts de tramway qui ne peuvent pas être déportées sur le mur d'images des locaux de la police municipale. Nous avons voté une délibération pour une subvention, me semble-t-il, sous le précédent mandat, mais cela n'a jamais pu être fait. Nous ne le savions pas, mais cela n'a jamais pu être fait pour des questions de qualité intrinsèque et de configuration intrinsèque du réseau. C'est là-dessus aussi qu'il nous faut travailler pour que les caméras puissent être compatibles.

Là, nous sommes juste sur des demandes de subvention. Alors évidemment, cela affiche l'avancée des projets, mais cela ne signifie pas que nous ne travaillons pas et que nous avons oublié cette priorité. Je vous assure que c'est quasiment tous les jours que nous y revenons pour lever telle ou telle problématique. Nous reviendrons vers vous quand nous aurons un programme cohérent. Peut-être qu'à ce moment-là, nous viendrons vers vous avec une proposition de demande de subvention. Mais je ne suis même pas certaine que ce soit éligible à certaines subventions. Il faudra voir. En tout cas, nous n'en sommes pas là pour l'instant, ce qui ne veut pas dire que ce n'est pas une priorité. Mais ce n'est pas suffisamment abouti pour pouvoir justifier une demande de subvention à ce stade.

M. KUZBYT

Merci Madame la Maire. Plusieurs choses sur ces trois délibérations. Si vous voulez bien, je laisserai ma collègue Christine Bour intervenir sur l'aspect micro-forêt. Sur les îlots de fraîcheur, tout d'abord je veux vous rassurer, les objectifs qui ont été présentés lors de la première commission sur les objectifs écologiques, nous les partageons. Il n'y a pas de difficulté sur les objectifs. Ensuite, on peut se poser un certain nombre de questions sur l'emboîtement des actions dans les objectifs. Nous avons compris un peu ce qu'était un îlot de fraîcheur, tel qu'il est de l'acquérir. C'est quelque chose que nous ne connaissions pas. Je crois qu'en commission, on a proposé de voter pour une subvention de quelque chose que nous ne connaissions pas. C'est quelque chose de mobile, si j'ai bien compris, qu'il est proposé dans un premier temps d'installer place Abbé Pasty, ce qui n'obère pas de possibilités de rénovation ou de travaux de la place Abbé Pasty, et également dans la cour d'école Henri Wallon.

J'ai compris avec vos explications qu'il y avait eu un tour des écoles, en quelque sorte, une concertation avec les services, pour choisir la première école qui pouvait en bénéficier. C'est positif.

Néanmoins, des îlots de fraîcheur, il en existe déjà de bien nombreux à Fleury-les-Aubrais, qui sont tout à fait naturels. Je profite de l'occasion pour les évoquer. Je raccroche cela, si vous le permettez, à la délibération sur l'avenue d'Oradour-sur-Glane, et sur son embellissement et sa revégétalisation. Les îlots de fraîcheur qui existent déjà, ce sont certains clos. Il y en a un avenue d'Oradour-sur-Glane ; c'est le clos du Perron. Il y en a également d'autres dans la commune. Il y a encore quelques espaces sauvages arborés dont l'avenir, parfois, peut être incertain. Donc, nous aimerions connaître votre position sur les clos qui existent déjà et qui sont naturels, avant même de pouvoir voter des acquisitions d'îlots de fraîcheur qui sont un peu moins naturels. En particulier, nous aimerions vous entendre sur le devenir du clos du Perron puisqu'il est tout proche de l'avenue d'Oradour-sur-Glane.

Sur la micro-forêt, si vous le permettez, ce sera ma collègue qui interviendra.

Mme BOUR

Bonsoir. Je voulais plus particulièrement intervenir sur la micro-forêt. Effectivement, nous avons compris, lors de la commission des finances, que cette plantation serait réalisée sur deux parcelles en fin de compte. Vous avez expliqué ce que c'était une plantation dense qui permet un développement rapide sans l'intervention de l'homme, et la constitution d'un écosystème autonome. Une micro-forêt, c'est également intéressant en tant qu'îlot de fraîcheur. Pour être bien

claire, une micro-forêt n'est pas conçue pour être un espace accessible ; il ne s'agit pas d'un square arboré.

Notre position est qu'il n'y a pas d'opposition de notre part sur la micro-forêt. Sur le principe, c'est très bien, mais pas à cet endroit-là. Je m'explique. Cela a été largement souligné à l'occasion de plusieurs études et diagnostics -les plus récents sont les études de la ZAC Cœur de ville et les différentes études relatives aux révisions du PLU- renforcer la centralité de Fleury est un enjeu essentiel qui a été souligné de manière très forte. Nous pensons en effet que le quartier du centre-ville nécessite un réaménagement pour en améliorer l'image globale, renforcer -c'est très important- sa nature commerciale et de services, rendre les espaces plus visibles, faciliter tous les déplacements, et également végétaliser, améliorer le cadre de vie. En tout cas, ces deux parcelles destinées à la micro-forêt, qui sont aujourd'hui tout à fait libres d'occupation, sont évidemment à intégrer à la réflexion.

Nous ne sommes pas les seuls à penser que, la centralité à Fleury, c'est important. Et d'ailleurs, il est intéressant de se replonger dans la lecture du PLU. On y lit des choses très claires. Le projet de micro-forêt est situé en secteur de la ZAC Cœur de ville, sous-secteur ZC. Le sous-secteur ZC, je cite, « correspond au point nodal du cœur de ville autour de la place Abbé Pasty dont l'aménagement doit conserver un caractère de centralité urbaine marqué. Ce secteur est affecté à l'habitat collectif et à l'activité tertiaire, notamment commerces, artisanat, bureaux et services ».

J'ai donc deux questions et une demande sur la base de ce que je viens de dire. Quelle est votre vision du renforcement de la centralité de notre ville et de son réaménagement ? Deuxièmement, le PLU peut-il être remis en cause de cette façon ? L'a-t-on vérifié ?

De par son caractère structurant au cœur de notre ville, ce projet doit, selon nous, être présenté et débattu en commission compétente, qui est la commission transition écologique. Et, comme vous l'avez dit lors de la commission transition écologique, qui était très intéressante et très dense, où nous avons eu beaucoup de présentations, ce n'était pas du tout le lieu d'examiner ce projet. D'ailleurs, comme vous le dites, il en était seulement au stade d'étude. Les sondages de sol étaient en cours et je crois que ce n'était pas vraiment abouti. Ce n'était donc pas le moment où nous avons pu en discuter. Cela n'a donc pas été le cas. Je l'ai déploré en commission des finances où cette demande de subvention nous a été présentée. Nous demandons que ce projet de délibération soit ajourné après qu'il ait été examiné sous tous ses aspects et sur le fond par la commission transition écologique.

Madame la Maire

Je vais me permettre de répondre puis je passerai la parole à Monsieur Lacroix. Je me pose quand même pas mal de questions parce que, s'il faut remettre des arbres mais pas en centre-ville, cela va devenir compliqué pour le climat et pour le cadre de vie des habitants.

Ensuite, vous dites que cela n'a pas été « débattu ». Pas débattu : nous l'avons présenté en commission des finances, alors qu'il aurait pu être balayé en commission des finances. Il a été évoqué, et il pourrait l'être plus avant en commission où nous traitons les questions de développement durable, mais c'est justement parce que ce n'était pas possible qu'il a été présenté plus avant en commission des finances, pour la simple raison que, comme le disait Monsieur Fourmont, nous ne pouvons pas planter des choses à n'importe quel moment. Si nous attendons un mois, nous nous prenons quasiment une année dans la vue.

Donc, nous sommes sur une demande de subvention. Je vous propose de la voter. Ensuite, cela n'empêchera pas de voir comment nous pouvons développer les micro-forêts sur la ville en commission, même si, encore une fois, je le redis, les micro-forêts, c'est notre programme. Nous n'avons pas pris des gens à rebours et l'annonce du lieu de l'implantation a été faite également pendant la campagne. Comment ? ... Je vous écoute Madame Bour.

Mme BOUR

Ce n'est pas parce que c'est dans le programme que cela ne peut pas être réexaminé car, comme

je le disais, on remet en question le PLU. Donc, cela me paraît intéressant d'en débattre. Par ailleurs, le programme ne peut pas être la feuille de route de notre conseil. Ce n'est pas possible.

Madame la Maire

Que nous puissions en discuter en commission, et nous le ferons au cours des 6 années qui viennent, évidemment, mais ma conception de la démocratie est quand même de tenir ce que j'ai dit lors de la campagne électorale. Je vais passer la parole à Monsieur Lacroix sur les aspects du PLU.

M. LACROIX

Merci Madame la Maire. Plusieurs aspects : l'aspect financier et l'aspect urbanisme. D'abord, j'avoue que je suis un peu surpris parce que je ne m'attendais pas à une telle levée de boucliers de la part de la liste qui était théoriquement la plus écologiste. Je suis un peu surpris de ce positionnement. Mais après tout, pourquoi pas !

Nous avons une liste ; nous essayons de développer une philosophie écologiste qui n'est pas ce qui se faisait auparavant. Les îlots de fraîcheur, les micro-forêts, ce sont des choses plutôt inusitées, même complètement inusitées sur la ville. Nous étions sur quelque chose de très traditionnel. Je ne suis pas le spécialiste incontournable de ces sujets -c'est plutôt Monsieur Fourmont, entre autres- mais je suis un peu étonné.

Ensuite, un élément financier. Ajourner la demande de subvention ! Nous sommes sur une demande de subvention. Certes, vous me direz, qui dit demande de subvention dit budget en parallèle. Nous avons bien compris que vous aviez voté contre le budget supplémentaire, notamment sur ces questions de développement écologique du territoire qui est la majeure partie avec 150.000€ qui sont inclus dans le budget supplémentaire. Donc, nous avons bien noté que vous aviez voté contre le développement écologique de notre territoire. Vous faites l'écologie comme vous semblez vouloir la faire. Au bout d'un moment, on ne peut pas tout entendre. C'est un premier élément.

Ensuite, nous allons aborder le côté urbanistique. Je ne sais pas, Madame Bour, votre ancienneté sur la ville ; moi-même, avec un certain nombre de militants écologistes, peut-être que Monsieur Kuzbyt y était à l'époque, nous avons lutté contre un projet qui s'appelait ZAC Cœur de ville en 2001. Cela a abouti, entre autres, à ce que le stade Benoît Frachon ne soit pas urbanisé tel que Monsieur Bauchet (maire à l'époque) voulait le faire. Cela a abouti à ce que les deux terrains qui encadrent la maison existante d'un ancien Fleurysois bien connu ne soit pas urbanisés. Ce qui était prévu par Monsieur Bauchet à l'époque dans la ZAC Cœur de ville 2001, c'était de construire en face la Caisse d'épargne, ce que vous appelez d'ailleurs la centralité urbanistique. On construisait d'un côté, on construisait de l'autre, c'est-à-dire les deux terrains inoccupés, et on attendait que la personne qui habite entre les deux terrains décède pour raser sa maison et lier les deux constructions. C'était cela la ZAC Cœur de ville, et nous nous sommes battus avec un certain nombre de militants. Je ne sais pas si nous étions écologistes avant l'heure, en tout cas, nous avons fait de la politique. Donc, vous entendre dire, 20 ans après, que ces terrains-là, il faudrait pour ainsi dire construire dessus pour augmenter la centralité de Lamballe, c'est un peu fort de café ! En tout cas, ce n'est pas la vision de notre liste.

Au niveau purement légal, le PLU n'empêche aucunement de mettre en place une micro-forêt. Il ne bloque pas ; nous avons fait vérifier par les services, imaginez-le bien.

Par ailleurs, effectivement, vous avez raison, ces deux terrains qui sont de chaque côté de la maison sont dans la zone de la ZAC Cœur de ville. C'est à la limite de la zone -ZAC qui a 20 ans et va bientôt s'éteindre. La ZAC est en voie d'extinction ; il n'y a pas de souci de ce côté-là. Pourquoi n'y a-t-il pas de souci par ailleurs ? Parce que la personne qui habite entre les deux terrains avait fait à l'époque un recours contre cette ZAC Cœur de ville et a gagné ce recours. Elle a obtenu que ces deux terrains ne puissent être constructibles -cette personne a d'ailleurs une fibre écologiste- et c'est pourquoi, aujourd'hui, nous pouvons faire une micro-forêt. Aujourd'hui, nous avons une problématique de réchauffement sur la ville de Fleury. Au niveau de la place Abbé

Pasty, Monsieur Kuzbyt en parlait, c'est juste une catastrophe. Il n'y a pas plus minéral que la place Abbé Pasty, de même que la place de la Commune de Paris qui sont des étendues de béton. Et là, je rejoins Monsieur Domingues, effectivement, cela a été fait pour une seule raison, celle de faire des économies en ne faisant plus faire d'entretien sur ces places très minérales. Quand il arrive des étés comme nous les avons avec 40 degrés dans les rues, il serait bien d'avoir des petits îlots de fraîcheur. Personnellement, j'ai une maison et un jardin, et je suis bien content d'avoir un jardin. Si nous ne rajoutons pas d'espaces verts -et quand je dis espaces verts, c'est ce système de micro-forêt, d'îlot de fraîcheur- nous avons une ville qui se réchauffe. Et vous le savez, Madame Bour, car vous connaissez ces sujets-là.

Donc je suis très étonné de la façon dont cela peut se dérouler alors que nous essayons d'avancer vite sur ces questions de réchauffement climatique et que c'était un des axes forts de notre programme. Ensuite, que vous ne le partagiez pas, c'est une chose, mais c'est un peu dommage que nous soyons sur ces sujets-là.

Quant à la centralité, et je finirai là-dessus, cela ne veut pas dire sans arbres ou sans espaces verts. Et c'est bien de l'attractivité. Si nous avons une micro-forêt, je pense que cela fait partie des éléments d'attractivité plutôt que d'avoir des immeubles supplémentaires.

M. SILLY

Simplement quelques réactions à ce qu'a dit tout à l'heure Monsieur Fourmont concernant l'entretien qui ne serait pas fait puisque, finalement, la forêt s'épanouirait toute seule et n'aurait pas besoin d'intervention. Je ne suis pas du tout opposé finalement à l'implantation de cette micro-forêt à cet endroit-là, d'autant plus si, juridiquement, on a fait le tour de la question. Encore une fois, je ne suis pas un spécialiste, je suis aussi modeste que Monsieur Lacroix sur ces questions, mais j'ai du mal à comprendre comment nous pourrions ne plus avoir d'intervention sur cette forêt qui est en bord de route, route importante avec un passage assez fort. Des feuilles vont tomber, des branches vont pousser au-dessus de la chaussée. Donc, même si cela va être à la marge, et cela je l'ai bien compris, comment peut-on dire aujourd'hui qu'il n'y aura pas d'intervention sur ces micro-forêts ?

Et puis, moi qui ne participe pas aux travaux dans les commissions qui ont été évoquées, je voudrais avoir une explication sur l'aspect social de cette micro-forêt. Comment en profite-t-on à partir du moment où il n'y a pas de cheminement comme dans un square ? J'aimerais avoir le plan d'implantation de cette micro-forêt. Merci.

M. FOURMONT

Sur l'implantation de la micro-forêt, les arbres choisis, comme je le disais tout à l'heure, il y a 70 espèces. Il y aura du haut-jet et du moyen-jet. Sur les haut-jets, ils ne dépasseront pas 5 mètres. Vous pensez bien qu'avec des murs assez proches, nous allons laisser une marge. Pour l'implantation de certains arbres qui auront de longues racines, ils ne dépasseront pas, en termes de taille, les 5 mètres. Ces arbres-là ne seront pas implantés près de la route. Ensuite, il y aura une technique de remplissage avec des arbres et des arbustes de taille plus réduite, en sachant que, parmi tous ces arbres, parce que nous allons laisser la nature faire, certains vont pousser, d'autres vont essayer de les dépasser, certains mourront et la biodiversité, c'est-à-dire la faune, fera le reste du travail. Nous allons nous retrouver certainement avec des arbres comme l'acacia, dont on n'aura jamais planté le moindre arbre et qui viendra peut-être s'implanter là à un endroit précis. La zone sera assez reculée pour éviter d'avoir des soucis. L'entretien, il n'y en aura pas, à part bien évidemment les abords, parce que ce sera un entretien quotidien ou en tous les cas un entretien clair de la part des services.

Ensuite, sur la partie sociale, j'ai presque plutôt envie de parler de pédagogie. Cette implantation de forêt, il est bien évident que nous allons la faire avec les Fleurysois. C'est problématique en ce moment car nous savons qu'il ne faut pas dépasser les six personnes et que cela va s'amplifier avec le couvre-feu, etc... Nous allons avoir d'autres problèmes qui vont intervenir. Mais il est prévu de faire venir, pourquoi pas, nous sommes en discussion, l'Office national des forêts (ONF) ou Loiret Nature Environnement, et de travailler avec eux à l'implantation de la micro-forêt selon des

techniques simples avec des arbres en motte. Les enfants pourront planter leurs arbres sur le remplissage car, comme je le disais, il y a des arbres qu'il va falloir implanter à des endroits bien précis. Et sur l'implantation des arbres, ensuite, il y aura des panneaux. Vous voyez, pour la partie sociale et pédagogique, tout cela est lié en réalité. Et j'ose espérer que plus tard nous pourrions - nous en avons parlé- laisser grandir cette forêt. Vous voyez, par exemple, nous pourrions implanter un thermomètre dans la forêt et un thermomètre à l'extérieur qui annoncerait les deux températures. Le côté pédagogique est très important. Il n'y a pas besoin de faire de grands discours quand vous avez 9 à 10 degrés de différence entre une forêt dense et le bitume à l'extérieur. Voilà pourquoi, plus tard, nous pourrions aussi la faire progresser avec ce genre de méthodes. Il y aura des panneaux autour qui expliqueront les liens entre la biodiversité, la faune et la flore. Tout cela va être fait. Et, espérons-le, cette forêt survivra à nous tous.

M. KUZBYT

Je ne peux pas laisser dire que nous ne voulons pas planter d'arbre dans le centre-ville, ce n'est pas vrai. L'écologie, ce n'est pas seulement planter des arbres, cela dit. C'est aussi repenser les déplacements, c'est repenser les articulations entre deux quartiers, entre l'habitat et le commerce. Je donne l'exemple du centre commercial de Lamballe où, aujourd'hui, l'articulation avec les commerçants de la rue Marcellin Berthelot est quelque part freinée par la nature même de la place Abbé Pasty. Il faudrait la repenser entièrement et notamment faire sauter tous ces carreaux, tout ce béton et probablement y installer une placette, un peu à la parisienne en quelque sorte, très ombragée, où il fait plutôt frais lorsque le soleil tape. Mais il faudrait aussi repenser les cheminements piétonniers entre une zone très urbanisée, comme aujourd'hui La Bustière, et en particulier La Bustière Nord avec, en prolongation, la gare qui est loin. Et on peut imaginer aussi des cheminements piétonniers qui soient sur le trottoir en face de la fameuse banque que nous évoquions tout à l'heure. Je pense qu'il y a matière aussi à repenser l'espace, aujourd'hui vide, qui est inclus dans la ZAC. Il ne s'agit pas forcément de bétonner, d'encadrer une maison actuellement positionnée là par des immeubles, mais il s'agit d'avoir une vision globale du centre-ville en intégrant la dimension végétale.

J'ai une question. Par exemple, vous voyez, notre première délibération était sur l'agence TOPOS, agence d'urbanisme des territoires de l'Orléanais. Elle est là pour être en appui des communes qui réfléchissent sur l'organisation même de leur territoire. A-t-on fait appel à cette agence ?

Madame la Maire

Monsieur Kuzbyt, moi, je veux bien, mais elle n'a même pas encore tenu son premier conseil d'administration depuis que nous avons été élus. Donc, je veux bien que nous attendions tout, et tous, pour commencer la moindre des choses, et qu'après on nous dise que nous n'allons pas assez vite sur l'avancée du programme !... Non, je ne dis pas que vous m'avez dit tout cela dans la même phrase mais, au final, c'est quand même à cela que cela revient. Je vais vous dire, notre vision est celle que nous avons annoncée. Encore une fois, nous n'avons pris personne à revers. Les micro-forêts étaient annoncées ; pendant la campagne nous avons dit où pourrait être implantée la première. Nous avons ensuite avancé avec les services sur le plan technique d'une part -Monsieur Fourmont et les services du cadre de vie ont travaillé sur la question de la technique Miyawaki. D'autre part, les services de l'urbanisme ont vérifié que c'était possible à cet endroit-là parce que, de temps en temps, on peut s'emballer et découvrir des obstacles qu'on n'imaginait pas tant qu'on n'était pas aux manettes. Il n'y en a pas ; donc, nous avançons. C'est notre proposition.

Effectivement, vous avez raison, cette place Abbé Pasty est très minérale et est très chaude. C'est bien pour cela que nous y mettons un îlot de fraîcheur. Nous n'allons pas faire sauter tout le béton pour mettre une micro-forêt à cet endroit-là mais nous pensons que c'est un endroit qui est tellement minéral, et qui doit être végétalisé, que nous mettons à cet endroit-là aussi une micro-forêt parce que nous pensons que c'est aussi au cœur de la ville que nous devons remettre la végétation. Donc, j'ai un peu de mal à comprendre ce qui bloque pour tout vous dire. J'ai un peu de mal, Monsieur Kuzbyt.

Nous vous écoutons, Monsieur Kuzbyt, et ensuite je vous propose que nous passions au vote parce qu'au final, nous sommes sur une délibération de demande de subvention.

M. KUZBYT

Oui, mais le sujet est important. Il s'agit du centre-ville et de son attractivité. Il s'agit derrière aussi de l'image de notre commune, et la capacité de notre commune à faire venir les gens dans nos commerces, de refaire venir les gens aussi sur le marché, puisque nous avons bien mesuré ces dernières années un peu moins d'affluence. Donc, l'écologie, c'est aussi penser la ville. Et nous, ce que nous regrettons dans votre projet, encore une fois, ce n'est pas la micro-forêt mais son implantation qui nous pose problème. Ce n'est pas non plus l'îlot de fraîcheur qui nous pose problème, mais le fait qu'en mettant un îlot de fraîcheur sur la place Abbé Pasty comme c'est prévu, nous nous privons de réflexion plus globale, peut-être pas sur la place Abbé Pasty, mais sur les micro-forêts quand elles seront plantées. Je ne pense pas que le premier objectif sera de l'enlever.

Madame la Maire

Je vais passer la parole à Monsieur Fourmont, notamment sur la place Abbé Pasty et les îlots de fraîcheur -je pense c'est là-dessus qu'il souhaite vous répondre. Vous le savez, il y a déjà eu des études qui n'ont pas abouti ou, en tout cas, quand on voit où nous en sommes aujourd'hui, c'est un peu compliqué. Repenser le centre-ville ne se fait ni en deux ans, ni en trois ans, ni même en un mandat. L'aboutissement et la réalisation d'un projet de restructuration dans un centre-ville, c'est à long terme. Je n'ai pas envie que nous attendions tant de temps pour offrir un peu de vert à cet endroit de la ville et un peu de vert aux habitants, et que nous ayons aussi plaisir à venir dans les commerces parce que l'on saura qu'il y a cet équipement à côté et qu'on profitera d'un peu de fraîcheur.

M. FOURMONT

Pour aller dans votre sens, je me rappelle à peu près de votre programme concernant la place Abbé Pasty, que vous parliez de la rendre agréable. Nous allons la rendre agréable et nous allons joindre au côté agréable la partie utile. Vous parliez aussi, dans votre programme, de planter 1.000 arbres sur un mandat. Nous, sur une action, nous allons en planter 3.000. Vous savez également que dans le budget supplémentaire, il y a une enveloppe réservée de 5.000€ ; et avant de choisir exactement, précisément, sur ces 1.000 arbres dont vous parliez, où nous allons les planter, nous allons d'abord nous occuper des sites sur lesquels les services sont en train de travailler, des sites où des arbres sont morts. Nous parlons de certaines écoles -je ne vais pas toutes les énumérer là-mais il y a aussi ces arbres qui ont été arrachés lors de la tempête de décembre 2018. Nous avons reçu des courriers d'administrés qui nous ont dit que les arbres tombés n'ont jamais été replantés. Il est prévu, sur ces zones, de les replanter.

Et pour terminer, Madame Bour, effectivement, à la prochaine commission qui devra intervenir mi-novembre, nous pourrions débattre ensemble. Il n'y aura pas qu'une micro-forêt sur Fleury-les-Aubrais ; nous n'allons pas nous arrêter là. Il y aura d'autres micro-forêts. Il y a des zones en friches en dehors du centre-ville, même des maisons qui ont été rasées -j'ai quelques adresses en tête, des terrains qui ont été rachetés par la ville de Fleury-les-Aubrais, sur lesquels nous pourrions peut-être implanter d'autres micro-forêts.

Madame la Maire

Je vous propose que nous passions au vote sur les délibérations n°8, 9 et 10. Je vous sollicite pour la délibération n°8.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DURABLE - VILLE EQUITABLE

9) Travaux de plantation d'une micro-forêt -demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local

M. FOURMONT, Adjoint, expose

Suite à un second appel à projets dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la ville de Fleury-les-Aubrais sollicite une subvention pour ses travaux d'installation d'une micro-forêt.

Au regard de l'intensité des vagues de chaleur de plus en plus récurrentes, la ville de Fleury-les-Aubrais souhaite apporter des solutions pérennes à cette problématique, en réalisant la plantation d'une micro forêt selon la méthode Miyawaki.

La méthode Miyawaki a pour vocation de faire grandir, dans un délai très court, des forêts telles qu'elles repousseraient naturellement sans l'intervention de l'homme. Ces forêts Miyawaki sont dites natives ; composées d'essences autochtones, c'est-à-dire d'essences présentes à un endroit donné avant l'intervention de l'homme, elles forment un écosystème autonome qui se rapproche de celui des dernières forêts primaires de la planète, qui n'ont quant à elles jamais été modifiées par l'homme.

Cette micro-forêt aura une fonction de piège à carbone, de réservoir de biodiversité et permettra, ainsi, d'atténuer le ressenti des riverains lors des futures vagues de chaleur,

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 31.000,00€ HT (37.200,00€ TTC), financé comme ci-dessous :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux	31.000,00€	DSIL	24.800,00€
		Autofinancement	6.200,00€
TOTAL	31.000,00€	TOTAL	31.000,00€

Le projet s'inscrit dans les grandes priorités thématiques conformément à l'article L2334-42 du Code général des collectivités locales dans le cadre de la lutte contre l'artificialisation des sols et le réaménagement des espaces publics pour lutter contre les îlots de chaleur.

Cette opération est éligible à la DSIL.

Vu l'exposé de Monsieur Johann Fourmont, adjoint à la transition écologique,

Vu l'avis favorable de la commission des finances – ressources humaines du 13 octobre 2020,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- **valide** les travaux de plantation d'une micro-forêt pour un montant de 31.000€ HT,
- **sollicite** une subvention au titre de la DSIL pour un montant de 24.800€ soit 80% du montant du projet,
- **autorise** Madame la Maire à signer tous les documents à intervenir.

Madame la Maire

Je vous sollicite pour la délibération n°9.

M. KUZBYT

Nous allons voter contre cette délibération. Nous allons vous expliquer pourquoi. Nous avons bien compris, en même temps, que vous aurez la majorité pour obtenir la subvention et financer votre projet.

**Adopté à la majorité par 32 pour et
3 contre : M. BLANCHET, M. KUZBYT, Mme BOUR**

DEVELOPPEMENT DURABLE - VILLE EQUITABLE

10) Travaux de revégétalisation de l'avenue d'Oradour sur Glane -demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local

M. FOURMONT, Adjoint, expose

Suite à un second appel à projets dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la ville de Fleury-les-Aubrais sollicite une subvention pour ses travaux de revégétalisation de l'avenue d'Oradour-sur-Glane.

Conformément au Plan d'urgence pour Fleury-les-Aubrais, et face à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des vagues de chaleur, la ville de Fleury-les-Aubrais souhaite végétaliser et /ou rafraîchir les espaces denses et minéralisés.

Aussi, afin de diminuer la partie minérale sur l'avenue d'Oradour-sur-Glane, la ville de Fleury-les-Aubrais a programmé des travaux de revégétalisation du terre plein central.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 3.628,80€ HT (4.354,56€ TTC), financé comme ci-dessous :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux	3.628,80€	DSIL	2.903,80€
		Autofinancement	725,00€
TOTAL	3.628,80€	TOTAL	3.628,80€

Le projet s'inscrit dans les grandes priorités thématiques conformément à l'article L2334-42 du Code général des collectivités locales dans le cadre de la lutte contre l'artificialisation des sols et le réaménagement des espaces publics pour lutter contre les îlots de chaleur.

Cette opération est éligible à la DSIL.

Vu l'exposé de Monsieur Johann Fourmont, adjoint à la transition écologique,

Vu l'avis favorable de la commission des finances – ressources humaines du 13 octobre 2020,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- **valide** les travaux de revégétalisation sus-décrits pour un montant de 3.628,80€HT,
- **sollicite** une subvention au titre du DSIL pour un montant de 2.903,80€ soit 80% du montant du projet,

- **autorise** Madame la Maire à signer tous les documents à intervenir.

Madame la Maire

Je vous sollicite pour la délibération n°10.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DURABLE - VILLE EQUITABLE

11) Travaux de bornes de recharge pour véhicules électriques -demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local

M. FOURMONT, Adjoint, expose

Suite à un second appel à projets dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la ville de Fleury-les-Aubrais sollicite une subvention pour ses travaux d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Aussi, la ville de Fleury-les-Aubrais est en train de renouveler sa flotte automobile par des véhicules à faibles émissions comme le prévoit la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019. Elle dispose d'ores et déjà, dans ce cadre, de véhicules électriques.

Face à l'urgence climatique, les collectivités doivent participer activement au verdissement du parc automobile Français.

Dans ce cadre, la ville va investir dans l'installation de 3 bornes pour la recharge des véhicules électriques sur les sites suivants :

- site de Longuève -Pôle Urban' (1ère tranche),
- site sportif rue Pablo Picasso (1ère tranche),
- centre technique municipal (2ème tranche).

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 71.080,80€ TTC, financé comme ci-dessous :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux	59.234,00€	DSIL	31.067,20€
		Prime ADVENIR	16.320,00€
		Autofinancement	11.846,80€
TOTAL	59.234,00€	TOTAL	59.234,00€

Le projet s'inscrit dans les grandes priorités thématiques, conformément à l'article L2334-42 du Code général des collectivités locales dans le cadre du développement des énergies renouvelables.

Cette opération est éligible à la DSIL.

Vu l'exposé de Monsieur Johann Fourmont, adjoint à la transition écologique,

Vu l'avis de la commission des finances – ressources humaines du 13 octobre 2020,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- **valide** les travaux de bornes de recharge sus-décrits, pour un montant de 59.234€HT,

- **sollicite** une subvention au titre de la DSIL pour un montant de 31.067,20€ soit 52,448% du montant du projet,
- **autorise** Madame la Maire à signer tous les documents à intervenir.

Madame la Maire

Merci Monsieur Fourmont. Y a-t-il des questions ? (*Aucune*). Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

SERVICES TECHNIQUES - URBANISME

12) Travaux de mise en conformité des sols souples des aires publiques de jeux -demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local

M. LACROIX, Adjoint, expose

Suite à un second appel à projets dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la ville de Fleury-les-Aubrais sollicite une subvention pour ses travaux de mise en conformité des sols souples des aires publiques de jeux.

Dans le cadre de la mise aux normes des jeux à disposition du public, les sols amortissants, dits sols souples, doivent faire l'objet d'un changement afin de garantir la sécurité des usagers.

Les sites suivants ont été identifiés :

- le Parc de l'Hermitage
- la Promenade du 1^{er} Mai
- la Maternelle Maurice Jourdain
- l'école René Ferragu
- la salle Michelet

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 59.104,20€ HT (70.925,04€ TTC), financé comme ci-dessous :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux	59.104,20€	DSIL	47.283,36€
		Autofinancement	11.820,84€
TOTAL	59.104,20€	TOTAL	59.104,20€

Le projet s'inscrit dans les grandes priorités thématiques conformément à l'article L2334-42 du Code général des collectivités locales dans le cadre de la mise aux normes et sécurisation des équipements publics.

Cette opération est éligible à la DSIL.

Vu l'exposé de Monsieur Bruno Lacroix, adjoint délégué à la rénovation urbaine,

Vu l'avis de la commission des finances – ressources humaines du 13 octobre 2020,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- **valide** les travaux de mise en conformité des sols souples des aires publiques de jeux, pour un montant de 59.104,20€HT,
- **sollicite** une subvention au titre de la DSIL pour un montant de 47.283,36€ soit 80% du montant du projet,
- **autorise** Madame la Maire à signer tous les documents à intervenir.

Madame la Maire

C'était absolument nécessaire parce que nous avons des jeux qui ne répondaient plus aux normes. Vous imaginez la catastrophe si un enfant venait à se blesser -pour lui d'abord d'ailleurs. C'est très bien que nous puissions demander cette subvention pour y procéder, mais nous aurions procédé de toute façon. Y a t-il des questions ? (*Aucune*).

Adopté à l'unanimité.

LOISIRS JEUNESSE

13) Dispositif "colos apprenantes" -convention de partenariat avec l'association Jeunes Abraysiens Solidaires

Mme CANETTE, Maire, expose

Depuis cet été, la ville est engagée auprès des services de l'État pour permettre aux jeunes Fleurysois-e-s issu-e-s des quartiers « politique de la ville » de partir en vacances.

La crise sanitaire que nous traversons a bouleversé le quotidien de nos concitoyens et de notre jeunesse avec la fermeture des établissements scolaires, la limitation de l'accès aux activités éducatives, sportives et culturelles.

Au regard de la situation inédite, les services municipaux se sont mobilisés pour maintenir autant que faire se peut l'offre de service. En parallèle, le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, et le Ministère de la ville et du logement ont initié le plan « vacances apprenantes ». Ce plan est constitué de plusieurs dispositifs école ouverte, école ouverte buissonnière, aides exceptionnelles aux accueils de loisirs- dont celui des « colos apprenantes », définis par l'instruction interministérielle D20007311 du 8 juin 2020.

Les colos apprenantes constituent des séjours de vacances qui s'appuient sur le cadre réglementaire et pédagogique des séjours de vacances, au sens du Code de l'action sociale et des familles. Organisés par des associations selon un cahier des charges précis, ces séjours bénéficient d'un label délivré par le préfet.

Afin d'enrichir l'offre de séjour proposée aux Fleurysois-e-s, la ville de Fleury-les-Aubrais -via son centre social Jacques Tati- s'est engagée auprès de l'association Jeunes Abraysiens Solidaires (JAS) et de la préfecture du Loiret pour organiser un séjour d'une semaine à Toulon. Le séjour s'adresse en priorité aux jeunes les plus exposés aux effets de la crise : jeunes des quartiers prioritaires mais aussi aux jeunes issus de familles isolées, monoparentales ou en situation socio-économique difficile.

Ainsi, il est proposé de mettre en place un partenariat permettant d'organiser un séjour d'une semaine, pour 6 jeunes du quartier de Lignerolles. La ville de Fleury-les-Aubrais contractualisera avec l'association JAS et mettra en place un accompagnement via la référente enfance-jeunesse du centre social, pour informer, et orienter les familles vers ce séjour. En outre, elle accompagnera le groupe d'enfants pendant toute la durée du séjour.

L'association JAS se place en porteur de projet et, à ce titre, avancera les frais liés au séjour. Ces derniers seront pris en charge intégralement par les services de l'État.

Une participation financière de 35€ pour l'ensemble du séjour sera demandée aux familles par l'organisateur, l'association JAS. En cas de difficultés financières, le centre communal d'action sociale pourra être mobilisé pour apporter son soutien aux enfants fleurysois.

Par ailleurs, dans le cadre de la déclinaison du plan été « quartier d'été » en « quartier d'automne », la ville poursuit son engagement en faveur des plus précaires. Ainsi, 10 enfants vont participer à un séjour à Arneau en Bourgogne du 26 au 30 octobre 2020. Le coût de ce séjour s'élèvera, pour la ville, à 2.386€ et nécessitera la mobilisation de 4 agents du service médiation chargés de véhiculer les enfants dans les mini-bus de la ville.

A ce jour, la ville est dans l'attente de la convention-type qui doit être établie prochainement par les services de l'État.

Il est proposé au conseil municipal de valider le partenariat de la ville avec l'association JAS -via son centre social Jacques Tati- dans le cadre du séjour sus-décrit.

Il est proposé au conseil municipal de valider la participation de la ville au séjour à Arneau dans le cadre du séjour sus-décrit.

Vu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction interministérielle D20007311 du 8 juin 2020,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- **valide** la convention de partenariat avec l'association JAS dans le cadre d'un séjour à Toulon du 26 au 30 octobre pour 6 jeunes Fleurysois-e-s et la participation de la Ville par la mise à disposition d'un animateur diplômé,

- **autorise** Madame la Maire à signer la dite convention (**jointe en annexe**).

- **valide** la participation de la ville à hauteur de 2.386€ dans le cadre d'un séjour à Arneau en Bourgogne du 26 au 30 octobre 2020 pour 10 jeunes Fleurysois-e-s,

- **autorise** Madame la Maire à signer la dite convention.

Madame la Maire

Avez-vous des questions ?

M. SILLY

Oui, vous avez anticipé notre question. C'est vrai que ce matin, je préparais un peu le conseil et je relisais les délibérations que nous avons travaillées avec mon groupe. Et ce matin, je découvre sur les réseaux sociaux que le groupe est parti. Vous m'avez rassuré en me disant que tout était borné, mais je suis un peu gêné. Je comprends parce qu'évidemment, sur le fond, il n'y a pas de sujet, il faut faire partir ces enfants, profiter de ces dispositifs, de cette association qui sollicite la ville, et les accompagner dans la mesure où ces familles ne pourraient pas financer. Il n'y a pas de sujet sur le fond. Mais sur la forme, souvent, je vous entends dire que c'est un peu fort de café. Et c'est un peu fort de café de nous consulter pour « valider la convention et autoriser Madame la Maire à la signer » alors que les enfants sont déjà partis. J'imagine, alors que vous avez occupé la place que j'occupe aujourd'hui, le sentiment d'être un peu moqué.

Madame la Maire

Vous avez raison.

M. SILLY

Je vous le dis comme je le pense, mais je comprends...

Madame la Maire

Vous avez entièrement raison. Nous étions soumis à un dilemme étant donné les délais dans lesquels nous avons été sollicités par l'État. Nous ne pouvions pas laisser passer ce séjour et si nous avons dit : « Excusez-moi, mais nous allons attendre le conseil municipal suivant », les vacances étaient passées et les colos apprenantes se passent pendant les vacances. Soit j'amenais cela dans ces délais et, comme vous le dites, c'est un peu fort de café, soit l'opportunité pour ces jeunes de partir disparaissait. Donc, j'ai fait ce choix.

M. SILLY

Je veux simplement vous dire que vous avez eu raison et je vous remercie de reconnaître que c'est un peu difficile à absorber quand on est de l'autre côté de la barrière.

Madame la Maire

D'un côté, je remercie l'Etat de mettre en place cela, parce que, pour les jeunes, c'est bien. Nous contribuons aussi, à hauteur d'un peu plus de 2.000 €, mais l'Etat est à la manœuvre. De l'autre côté, si nous pouvions être sur des délais, du côté de l'Etat, moins serrés, cela nous arrangerait parce qu'il y a bien des sujets où c'est comme cela, y compris sur des demandes de subvention.

M. KUZBYT

Madame la Maire, nous avons une question. Un élément nous chagrine s'agissant de la circonscription des jeunes concernés au quartier de Lignerolles. Cela nous a vraiment beaucoup surpris. Il y a deux autres quartiers prioritaires sur notre commune. Alors pourquoi spécifiquement celui-ci ? Et nous avons également des jeunes qui sont en situation difficile au regard du contexte familial, qui ne partent jamais de vacances, etc... Il existe des difficultés dans des habitacles qui ne sont pas dans le périmètre d'un quartier prioritaire. Pourriez-vous nous apporter quelques éclairages là-dessus car cela nous a un peu chagriné ?

Et puis également, une deuxième chose, mais c'est très accessoire comme chagrin : je n'ai pas compris pourquoi cette délibération ne nous avait pas été exposée en commission enfance jeunesse ? Cette question relève quand même de cette commission !

Madame la Maire

La réponse à votre deuxième question est en lien avec la réponse que j'ai apportée à votre première question. Il y a effectivement des enfants dans d'autres lieux que les quartiers prioritaires

qui vivent dans des conditions difficiles, etc... Oui. Heureusement que tous les enfants qui vivent dans des conditions difficiles ne sont pas uniquement dans les quartiers prioritaires parce que, même s'il n'y en a pas suffisamment et nous allons travailler pour que cela change un peu, la question de la mixité sociale est une question importante en termes de cohésion. Je n'ai pas de difficulté, effectivement, nous aurions pu dire que c'est sur le critère social, sauf que ce n'est pas le cas parce que c'est un dispositif d'Etat qui est pensé comme cela, dans le cadre des politiques de la ville, et qui est ciblé sur les quartiers prioritaires. C'est pensé par l'Etat pour ces enfants-là, et ne sont éligibles que les enfants qui sont dans ces quartiers. Donc, à partir de ce moment-là, nous nous sommes tournés vers les responsables des maisons de quartier, et c'est avec eux que nous avons travaillé pour voir où nous pouvions repérer les enfants.

C'est pour cela que c'est passé dans la commission qui traite des questions de cohésion sociale et de solidarité, et pas la commission enfance - jeunesse. Tout simplement. Je soumetts au vote.

Adopté à l'unanimité.

ENSEIGNEMENT

14) Action "Lire et faire lire" -convention de partenariat avec la Ligue de l'enseignement et l'Union départementale des associations familiales du Loiret

Mme MONSION, Adjointe, expose

Dans le cadre du développement de ses dispositifs éducatifs en faveur de la petite enfance et de l'enfance, la Ville de Fleury-les-Aubrais accueille l'opération « Lire et faire lire » dont l'objectif consiste à développer le plaisir de la lecture. Cette opération s'inscrit dans la solidarité intergénérationnelle entre les enfants et les bénévoles de plus de 50 ans qui animent des ateliers de lecture.

L'opération « Lire et faire lire » est développée dans chaque département par des coordinateurs des deux réseaux associatifs nationaux : la Ligue de l'enseignement et l'Union nationale des associations familiales (UNAF).

Ainsi, la Ligue de l'enseignement, fédération du Loiret et la Ville de Fleury les Aubrais s'associent en partenariat avec l'Union départementale des associations familiales du Loiret, partie prenante de cette démarche de sensibilisation.

Dans le cadre de cette opération, les bénévoles interviennent dans les écoles sur les temps périscolaires du midi et du soir ainsi que dans des structures de petite enfance. Par petits groupes, l'animation de sensibilisation au goût de la lecture est effectuée dans des espaces dédiés mis à disposition.

Afin de définir le rôle, les responsabilités et les engagements respectifs entre la ville et les associations partenaires, une convention, consentie à titre gracieux, est établie pour la durée de l'année scolaire 2020-2021.

Vu l'exposé de Madame Mélanie Monsion, adjointe déléguée à l'éducation, la petite enfance et la jeunesse,

Vu l'avis de la commission éducation petite enfance jeunesse du 14 octobre 2020,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- **approuve** l'opération « Lire et faire lire »,
 - **autorise** Madame la Maire à signer la dite convention (**jointe en annexe**).
-

M. DOMINGUES

Evidemment, vous vous en doutez, nous allons voter pour cette délibération qui est très bien. Nous avons eu l'occasion d'en parler en commission, c'est effectivement une action qui est intéressante. Au niveau du groupe, nous avons une question et un point de vigilance finalement.

La question : Madame Monsion avait souligné en commission la volonté de travailler de plus en plus avec les associations. Je vois bien que dans la convention signée, en 3.3 L'encadrement : « L'encadrement et la responsabilité des groupes d'enfants sont du ressort du personnel de chaque établissement. Le rôle des bénévoles Lire et faire lire est d'animer les séances de lecture ». Ma question c'était d'accord pour plus d'associations dans les écoles, c'est très bien, mais attention, êtes-vous bien dans l'idée de mixer le binôme animateur et bénévole, et pas simplement mettre les enfants avec les bénévoles des associations ? C'est une question d'encadrement. C'est ma première question. Vous avez connaissance de notre préférence en la matière, même si là cela va dans le bon sens au niveau de cette convention.

Et puis deuxièmement, j'espère, bien évidemment, avec cette association, que toutes les questions de casier judiciaire, etc. sont claires. On met les bénévoles avec les enfants, on les laisse rentrer dans nos établissements. J'espère que tous ces prérequis sont effectués.

Mais en tout cas, nous voterons bien évidemment pour cette action que nous trouvons très intéressante. Cela promet pour les enfants, il y a plusieurs séances identifiées. Nous voterons pour avec grand plaisir.

Mme MONSION

Je rajoute juste que oui, tout à fait, il y a toujours un animateur qui est là. La plupart du temps en plus, il n'y a pas un lecteur mais deux lecteurs. Dans l'association, ils aiment bien lire justement avec deux personnes, et ce sont toujours des petits groupes d'enfants par rapport à cela. Et par rapport à la Covid, il n'y a pas de souci particulier. Nous mettons des règles sanitaires très strictes. Très bonne question sur le point de vue juridique, mais je pense que comme c'est une association avec la Ligue de l'enseignement et l'union départementale des associations du Loiret, je pense que toutes ces questions ont déjà été vues.

M. DOMINGUES

Ils s'inscrivent aussi dans l'action que vous souligniez au moment de la commission, qui est de travailler de plus en plus avec les associations. J'en profitais pour rappeler ces deux points qui me semblent importants.

Madame la Maire

Je soumetts au vote.

Adopté à l'unanimité.

Madame la Maire

Je vous souhaite une bonne soirée, un bon retour et prenez soin de vous.

La séance est levée à 22 heures 45.